

Jean Marcel COLY

*Sous-Directeur d'établissements pénitentiaires
chargé de la direction du centre*

LE CENTRE NATIONAL D'ORIENTATION DE FRESNES

*(Etudes sur la délinquance, d'après les examens
pratiques au Centre sur 2.005 détenus)*

IMPRIMERIE
ADMINISTRATIVE
MELUN 1954

Micozzi P

1677
F 9 B 30

Jean Marcel COLY

Sous-Directeur d'établissements pénitentiaires
chargé de la direction du centre



LE CENTRE NATIONAL D'ORIENTATION DE FRESNES

(Études sur la délinquance, d'après les examens
pratiqués au Centre sur 2.005 détenus)

IMPRIMERIE
ADMINISTRATIVE
MELUN 1954

LE CENTRE NATIONAL D'ORIENTATION DE FRESNES

Le Centre National d'Orientation a été créé en août 1950. Les délinquants du sexe masculin condamnés à une longue peine, qu'ils soient primaires ou récidivistes, y sont envoyés le plus tôt possible, après leur jugement. Ils sont soumis pendant une durée d'un mois environ à une observation médicale, psychologique et sociale qui a pour but d'aboutir à une sélection minutieuse.

La répartition de ces détenus dans les établissements de longue peine est décidée à la fin de chaque session par une Commission de classement composée du personnel d'observation (directeur du Centre, médecins psychiatres, psychotechniciens), et présidée par un magistrat de l'Administration Centrale.

Le travail effectué au Centre permet donc d'abord une répartition judicieuse des condamnés au mieux de leurs intérêts et de ceux d'une bonne organisation et du bon fonctionnement des services pénitentiaires.

L'étude de la délinquance contribue aussi à faire le point sur les besoins précis en sections adaptées à chaque catégorie de sujets et une spécialisation poussée des établissements pénitentiaires devient alors possible.

L'étude de tous les cas de délinquance, de leurs processus social ou psychologique, l'observation des éléments caractériels des condamnés, permet enfin la réalisation de statistiques intéressantes.

Dans l'étude qui va suivre, nous nous efforcerons de faire un tour d'horizon sur chacun de ces deux éléments du travail du Centre :

- 1° Statistiques et étude des catégories de condamnés;
- 2° Classification des condamnés dans le système pénitentiaire.

*
**

CHAPITRE PREMIER

STATISTIQUES CRIMINOLOGIQUES

Les statistiques qui figurent dans ce chapitre ont porté sur 2005 cas examinés au C.N.O. du mois d'août 1950 au mois de novembre 1953 (1).

Le tableau n° 1 ci-après donne des renseignements sur les infractions commises par les condamnés observés, sur la nature et sur la durée des condamnations prononcées.

(1) Dans ce chiffre ne sont pas compris les 58 condamnés, rapatriés de Guyane en septembre 1953.

TABLEAU N° 1 : Nature des infractions et des condamnations			
NATURE DES FAITS REPROCHÉS	CONDAMNATIONS PRONONCÉES	RANG DE LA DÉLINQUANCE (détail)	RANG DE LA DÉLINQUANCE (total)
A. — Crimes et délits contre les personnes			
1°) HOMICIDES ou TENTATIVES d'HOMICIDES 441 soit 22% des détenus examinés	T.F.P. 138	Primaires 76 Récidivistes 62	Primaires 264 Récidivistes 177
	T.F.T. 182	Primaires 112 Récidivistes 70 (dont 9 relégués)	
	Réclusion 69	Primaires 38 Récidivistes 31 (dont 1 relégué)	
	Prison 52	Primaires 38 Récidivistes 14	
2°) COUPS et BLESSURES VOLONTAIRES 46 soit 2,25% des détenus examinés	T.F.T. 5	Primaires 1 Récidivistes 4	Primaires 18 Récidivistes 28
	Réclusion 9	Primaires 2 Récidivistes 7 (dont 1 relégué)	
	Prison 32	Primaires 15	
		Récidivistes 17 (dont 1 relégué)	

NATURE DES FAITS REPROCHÉS	CONDAMNATIONS PRONONCÉES	RANG DE LA DÉLINQUANCE (détail)	RANG DE LA DÉLINQUANCE (total)
3°) ATTENTATS AUX MŒURS 470 soit 23,5% des détenus examinés	T.F.P. 3	Primaires 1 Récidivistes 2	Primaires 321 Récidivistes 149
	T.F.T. 78	Primaires 51 Récidivistes 27 (dont 3 relégués)	
	Réclus. 201	Primaires 138 Récidivistes 63 (dont 7 relégués)	
	Prison 188	Primaires 131 Récidivistes 57 (dont 1 relégué)	
4°) AVORTEMENTS 16 soit 0,8% des détenus examinés	T.F.T.	Primaires Récidivistes	Primaires 8 Récidivistes 8
	Réclusion 1	Primaires 1 Récidivistes	
	Prison 15	Primaires 7	
		Récidivistes 8 (dont 2 relégués)	
B. — Crimes et délits contre les propriétés			
5°) INCENDIES VOLONTAIRES 68 soit 3,4% des détenus examinés	T.F.P. 1	Primaires 1 Récidivistes	Primaires 47 Récidivistes 21
	T.F.T. 21	Primaires 14 Récidivistes 7 (dont 1 relégué)	
	Réclusion 30	Primaires 22 Récidivistes 8	
	Prison 16	Primaires 10 Récidivistes 6 (dont 1 relégué)	
6°) VOLS QUALIFIÉS 445 soit 22,25% des détenus examinés	T.F.P. 13	Primaires 4 Récidivistes 9	Primaires 158 Récidivistes 287
	T.F.T. 220	Primaires 72 Récidivistes 148 (dont 38 relégués)	
	Réclus. 139	Primaires 59 Récidivistes 80 (dont 17 relégués)	
	Prison 73	Primaires 23 Récidivistes 50 (dont 3 relégués)	

NATURE DES FAITS REPROCHÉS	CONDAMNATIONS prononcées	RANG DE LA DÉLINQUANCE (détail)	RANG DE LA DÉLINQUANCE (total)
7°) VOLS SIMPLES - ESCROQUERIES, ABUS DE CONFIANCE - CHANTAGE 466 soit 23,25% des détenus examinés	T.F.P. 7	Primaires 1 Récidivistes 6 (dont 1 relégué)	Primaires 92 Récidivistes 374
	Réclusion 11	Primaires 4 Récidivistes 7 (dont 2 relégués)	
	Prison 448	Primaires 87 Récidivistes 361 (dont 48 relégués)	
C. — Affaires militaires			
8°) DÉSSERTIONS 28 soit 1,4% du total	T.F.P. 1	Primaires 1 Récidivistes	Primaires 12 Récidivistes 16
	T.F.T. 1	Primaires 1 Récidivistes	
	Prison 26	Primaires 10 Récidivistes 16	
D. — Crimes contre la sûreté de l'Etat			
9°) ATTEINTE A LA SÛRETÉ EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT 25 pas de pourcentage significatif	T.F.P. 16	Primaires 9 Récidivistes 7	Primaires 15 Récidivistes 10
	T.F.T. 8	Primaires 6 Récidivistes 2	
	Prison 1	Primaires Récidivistes 1	

Ce système de classification en neuf catégories a été choisi à dessein d'abord parce qu'il correspond à des distinctions juridiques mais aussi, et surtout, parce que chacune de ces catégories a ses caractères criminologiques propres, et souvent remarquables. Il est permis de penser que ces pourcentages sont sensiblement ceux de chaque catégorie de délits dans l'ensemble de la grande criminalité car les statistiques faites session par session montrent qu'ils restent à peu près constants.

Deux cas pourtant appellent des réserves:

- 1° Le pourcentage d'homicides noté dans ce tableau est un peu inférieur au chiffre réel car il ne tient pas compte du nombre de condamnés à mort dont la peine, faute de commutation, a effectivement été ramenée à exécution;
- 2° Le pourcentage des condamnés pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat n'a pas été précisé car ces délinquants ne sont pas envoyés systématiquement au Centre d'Orientation. L'Administration Centrale a décidé d'y admettre les seuls sujets qui présentent un certain déséquilibre et dont l'état exige un examen approfondi.

**

Les études du Centre permettent-elles de découvrir les causes déterminantes de la délinquance? C'est engager là des discussions criminologiques extrêmement vastes et nous n'avons pas à notre disposition tous les éléments qui pourraient nous permettre des comparaisons avec une population non délinquante, condition essentielle pour arriver à une objectivité parfaite.

Nous nous efforcerons donc de noter seulement les points précis qui se dégagent des examens et les facteurs les plus remarquables qui semblent avoir pu favoriser la délinquance. Il nous sera aussi possible de faire quelques comparaisons entre les caractères essentiels des différentes catégories de délits.

Quel est l'avis des condamnés eux-mêmes sur la cause de leurs délits? Presque tous ont tendance à incriminer l'ordre social qui, selon eux, « a besoin d'être sérieusement réorganisé », leur enfance malheureuse, leurs foyers désunis, etc. Bien peu veulent reconnaître leur propre désadaptation à toute vie sociale normale, leurs propres défauts, leurs tares caractérielles qui les conduisent à se heurter à leur entourage, à leur famille.

Cette étude très générale ne permet pas de rechercher les corrélations souvent étroites entre leurs réactions personnelles et les incidences qu'elles ont pu avoir au sein du milieu social et familial.

La réalité nous montre qu'il y a effectivement plusieurs éléments susceptibles d'avoir pu favoriser l'accomplissement de l'acte

criminel: des éléments purement endogènes et des éléments familiaux et sociaux.

Les statistiques suivantes traiteront successivement de ces deux aspects (1).

A. — Éléments endogènes

1° Aspect caractériel des condamnés, au jour de leur examen au Centre.

Les services psychiatriques et psychologiques du Centre ont été frappés par l'importance du nombre de détenus présentant un déficit ou un déséquilibre mental. Le tableau suivant fait apparaître ces caractéristiques.

NOTES IMPORTANTES

1° Les chiffres mentionnés dans le tableau n° 2, représentant en valeur absolue les différentes catégories (déséquilibrés, débiles alcooliques) ne peuvent être d'une précision rigoureuse. Bien des détenus sont à la fois des déséquilibrés et des alcooliques, des instables et des débiles, etc. Il est souvent difficile d'apprécier quel est le trait dominant de leur caractère. Lorsqu'un détenu présentait à la fois plusieurs aspects pathologiques, nous n'avons retenu que celui qui semblait le plus caractéristique et le plus inquiétant.

Un médecin psychiatre mentionnerait peut-être des chiffres un peu différents. Mais les pourcentages, eux, sont assez fidèles car la marge d'erreur ou plus exactement de différence d'appréciation, est très minime;

2° Par ailleurs, les pourcentages établis en fonction des totaux généraux n'auraient pas été significatifs puisque les diverses catégories ne sont pas égales quantitativement.

(1) Dans ces études les pourcentages de certaines catégories de délinquants ont été négligés car le nombre de cas examinés était trop faible pour nous permettre d'en tirer un enseignement intéressant et surtout objectif. Dans les graphiques ces catégories sont rangées dans une seule rubrique « Divers » ou même éliminées lorsqu'elles ne modifient pas la présentation normale des schémas.

TABLEAU N° 2 : Tares pathologiques caractérielles et alcoolisme

CATÉGORIES	DÉSÉQUILIBRÉS CARACTÉRIELS instables impulsifs paranoïques etc., tous inadapés sociaux.	DÉBILES et faibles de caractè- re	DÉBILES et en même temps alcooliques	ALCOOLIQUES	VAGABONDS	SANS particu- larités
HOMICIDES 441	151 34,3 %	72 16,4 %	44 9,9 %	47 10,6 %	-	127 28,8 %
DÉLITS SEXUELS 470	45 9,6 %	102 21,7 %	113 24 %	119 25,3 %	-	91 19,4 %
INCENDIES 68	5 7,4 %	20 29,4 %	26 38,3 %	5 7,4 %	-	12 17,5 %
VOLS QUALIFIÉS 445	173 38,9 %	63 14,2 %	l'alcoolisme dans certains cas a renforcé les déséquilibres caractériels	15 3,4 %	-	194 43,5 %
VOLS et APPARENTES 466	189 40,5 %	60 12,9 %		41 8,9 %	1 0,1 %	175 37,6 %
DIVERS (pour mémoire)						
COUPS et BLESSURES 46	12	4		12	-	17
AVORTEMENTS 16	3	5	-	3	-	5
DESERTIONS 28	15	3	-	1	-	9
SURETE EXTERIEURE ETAT 25	16		-	2	-	7
Pourcentage global des "divers"	40 %	10,4 %	0,9 %	15,6 %	-	33,1 %
Totaux généraux : 2005	609	329	184	245	-	637
6 Catégories étudiées dont 1 "divers" chiffres ra- menés à 100 dans cha- cune d'elles soit 600 cas	170,7	249,4				179,9
Totaux de pourcentages	soit 28,6 %	soit 41,6 %				soit 29,8 %

Pour ces deux raisons nous avons jugé inutile de les mentionner et nous avons établi plusieurs schémas ci-dessous portant sur des catégories de 100 cas.

Cette étude des répartitions en valeur relative, qui est donc plus objective nous donne quelques précisions intéressantes.

Diagramme A. — Ce diagramme représente la répartition de l'ensemble des 600 cas considérés (6 catégories de 100 cas chacune) ;

Diagrammes B - C - D. — Ces 3 diagrammes font ressortir les différences considérables qui apparaissent entre les différentes catégories.

Dans le diagramme B, on note un pourcentage vraiment très faible de déséquilibrés caractériels parmi les incendiaires et les délinquants sexuels, le pourcentage étant par contre important chez les sujets condamnés pour vols.

Le diagramme C est absolument différent du précédent. On trouve une proportion extrêmement élevée de débiles et alcooliques chez les délinquants sexuels et les incendiaires alors que la proportion est relativement très faible chez les sujets condamnés pour vols.

**

En ce qui concerne la catégorie des homicides, les pourcentages sont équilibrés. Une étude beaucoup plus spécialisée permettrait de voir quels sont parmi ces homicides ceux qui sont crapuleux et s'apparenteraient donc plutôt aux caractéristiques de la catégorie « vols » et ceux qui sont la résultante d'états passionnels ou émotionnels, ces qualificatifs étant pris dans leur plus large acception. L'expérience nous montre ces deux types sous un jour bien différent mais qu'il est impossible de préciser dans cette étude générale.

**

Nous ne devons pas clore ce paragraphe sans signaler le nombre élevé de détenus chez lesquels les médecins psychiatres du Centre ont pu noter des états épileptiques ou épileptoïdes qui n'ont souvent été décelés qu'au moment du passage au Centre d'Orientation.

Le nombre des schyzophrènes et des schizoïdes est par contre très réduit.

Diagramme A

Répartition en valeur relative des aspects caractériels et mentaux des condamnés examinés

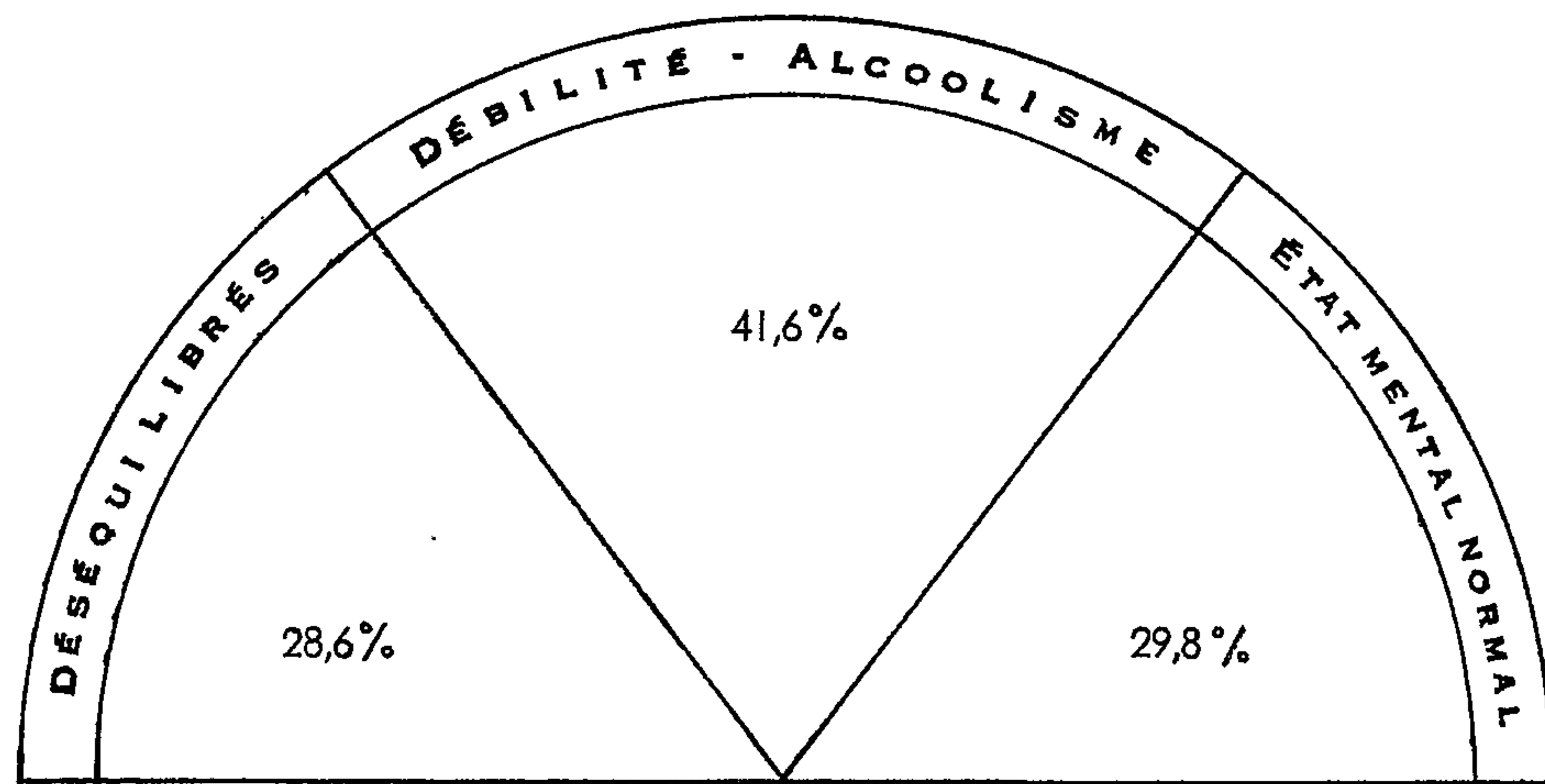


Diagramme C

Répartition en valeur relative des diverses catégories de condamnés étudiés dans le groupe « DÉBILITÉ - ALCOOLISME »

(Il est difficile de séparer ces deux notions, la plupart des cas présentant une imbrication très étroite)

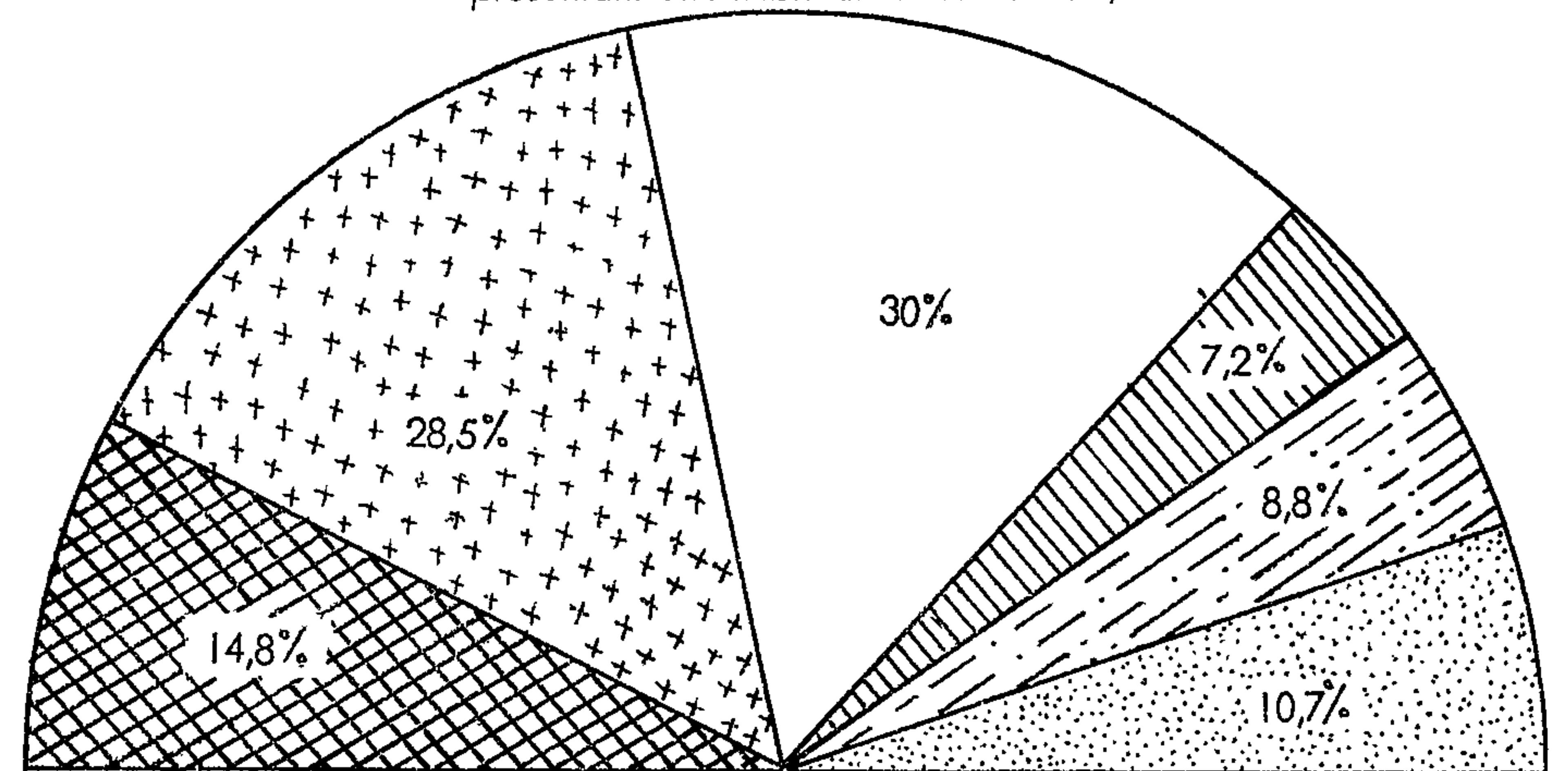


Diagramme B

Répartition en valeur relative des diverses catégories de condamnés étudiés dans le groupe « DÉSEQUILIBRÉS »

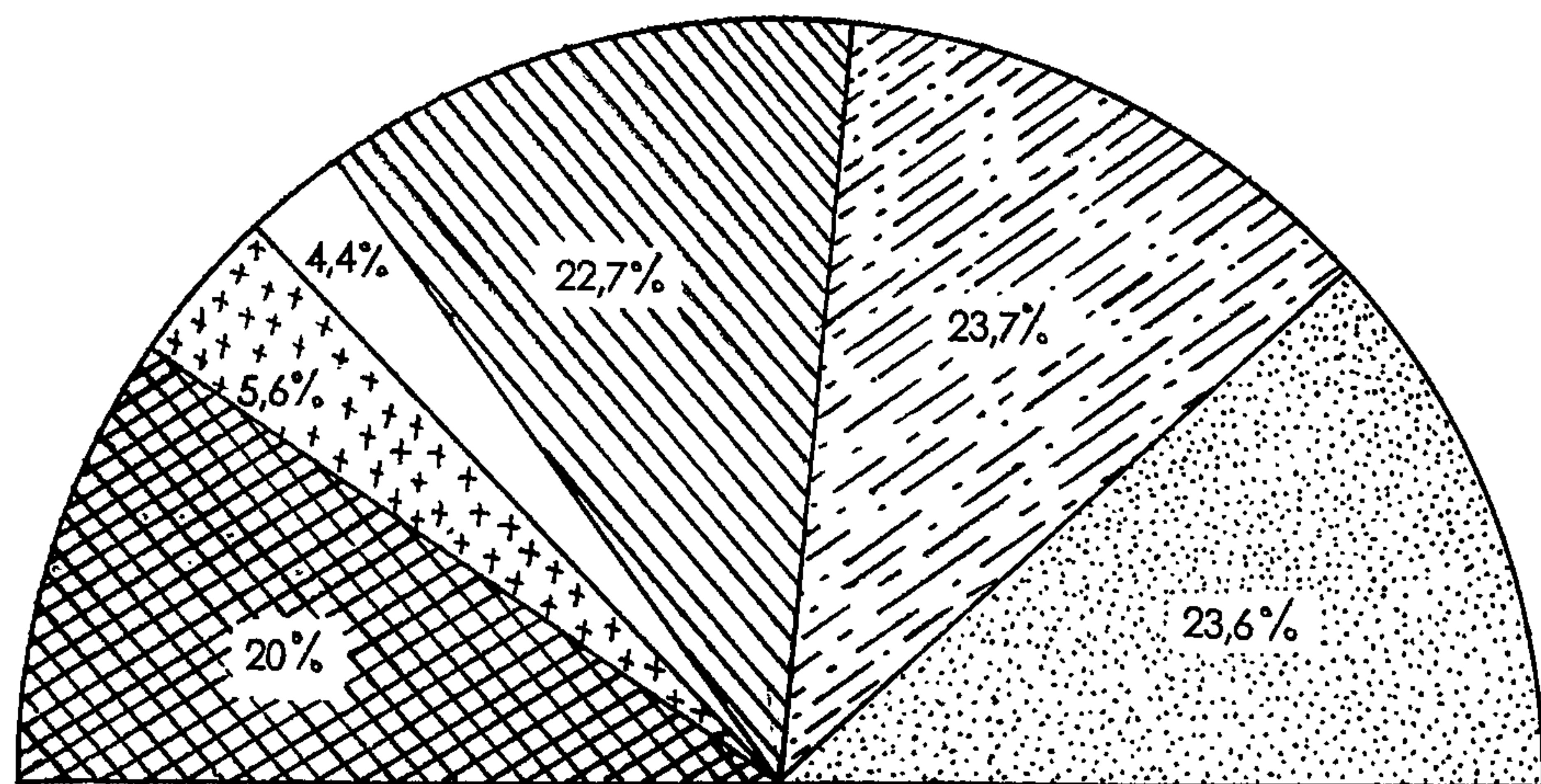
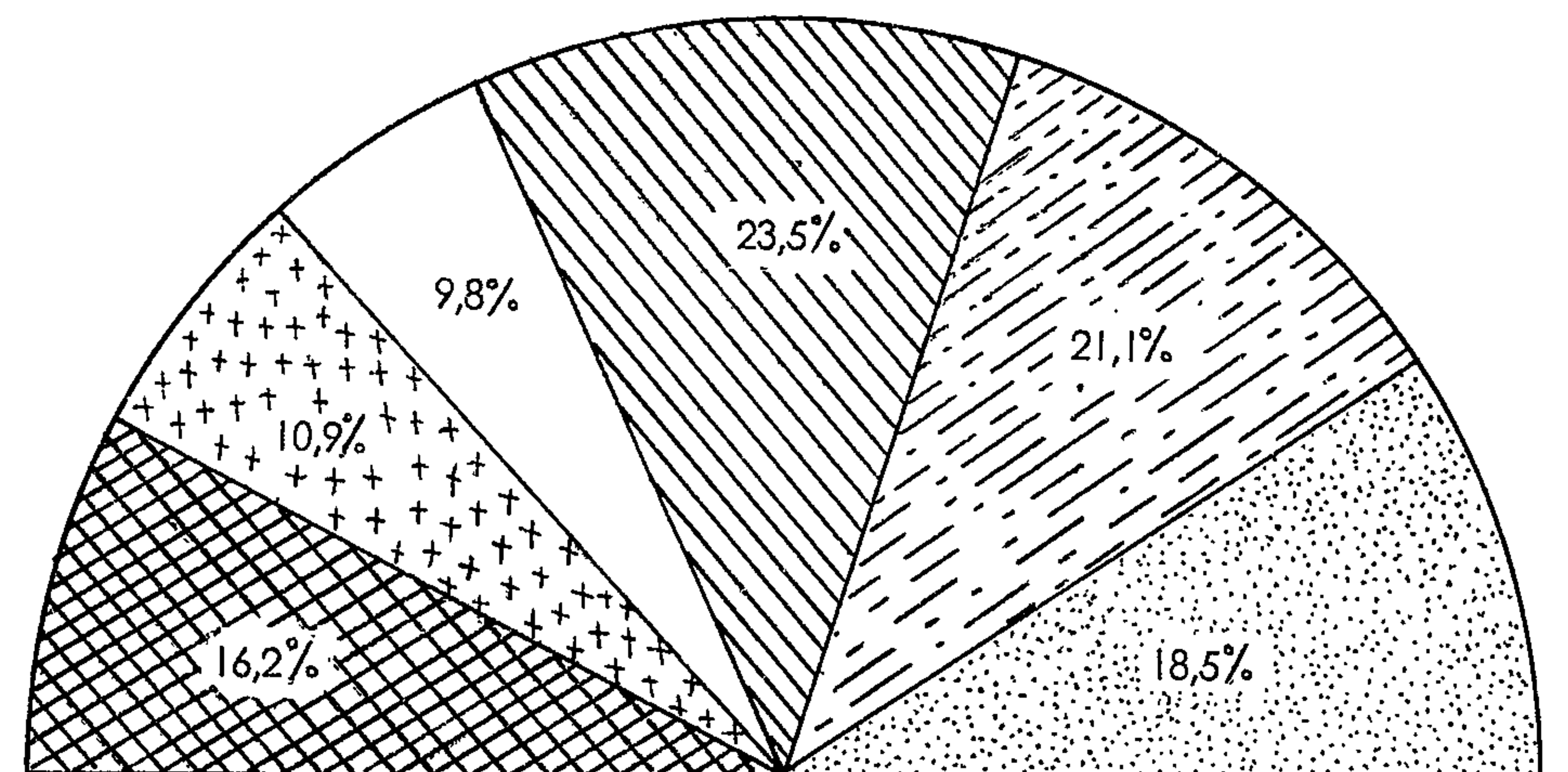


Diagramme D

Répartition en valeur relative des diverses catégories de condamnés étudiés dans le groupe « ÉTAT MENTAL NORMAL »



2° *Age des sujets au moment où ils ont commis les actes délictueux qui ont motivé la condamnation et le passage au Centre.*

Dès les premiers examens pratiqués au Centre, nous avons constaté empiriquement que les moyennes d'âge des différentes catégories de délinquants présentés, étaient très différentes. La statistique suivante fait apparaître ces caractéristiques.

Dans le diagramme E, les courbes représentant ces données en valeurs absolues sont elles aussi très significatives.

Les courbes concernant les délinquants sexuels et les incendiaires sont nettement déportées vers les âges les plus avancés, et nous indiquent donc une délinquance tardive par rapport aux autres catégories de délits.

Pour les délinquants sexuels, la pointe la plus marquée se situe à l'abscisse: 40 ans, la masse la plus élevée de ces condamnés se répartissant entre 30 et 50 ans.

Il est remarquable de constater que les caractéristiques de cette étude portant sur 470 cas sont semblables à celles notées dans un article sur les délinquants sexuels (146 cas) précédemment publié (1).

Les courbes concernant les condamnés pour vols et pour vols qualifiés se confondent jusqu'à l'abscisse 20/25 (ordonnée 25,5). Celle des « vols qualifiés » présente une pointe assez vive à l'abscisse 25/30 puis redescend assez brutalement et est très peu accusée à partir de l'abscisse 50. Celle des « vols simples », escroqueries, abus de confiance, etc., descend beaucoup plus lentement et s'étale beaucoup plus dans les zones des âges avancés.

Pour la catégorie homicide nous obtenons une courbe nettement différente de celles des quatre catégories précédentes et nous ne pouvons qu'émettre les mêmes remarques formulées dans le paragraphe consacré à l'aspect caractériel de ces délinquants.

Peut-on émettre une explication sur les caractéristiques de cette étude?

(1) « Les délinquants sexuels », par M. P. Cannat. *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, n° 4, octobre-décembre 1951.

Graphique représentant en valeur relative la répartition des détenus suivant leur âge au moment où ont été commis les faits reprochés

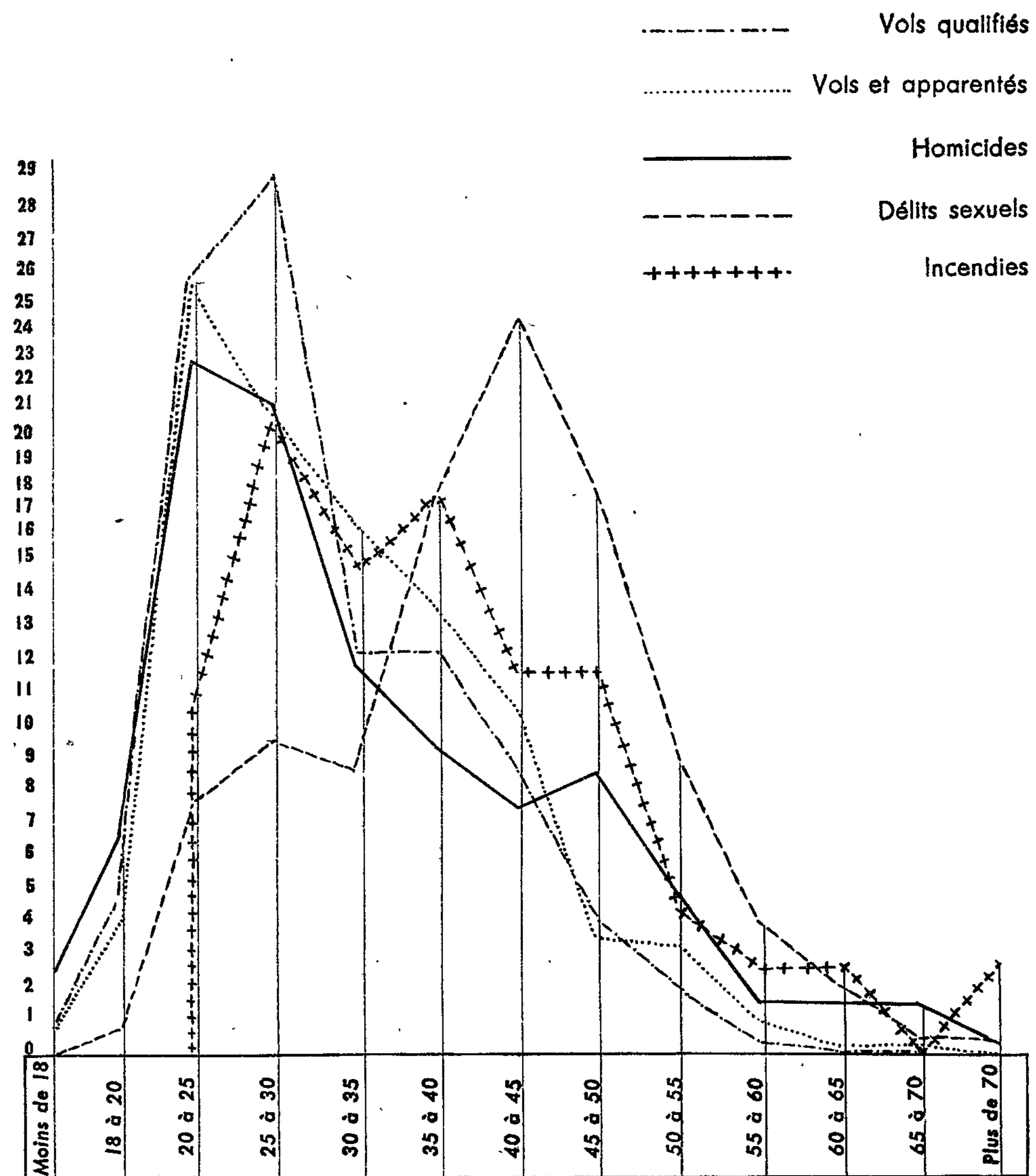
Pendant sa jeunesse, un sujet n'a pas toujours atteint cette maturité d'esprit qui lui permet de réfléchir aux conséquences de ses actes. Il est souvent entreprenant, actif, audacieux, impulsif. C'est à ces âges que s'accomplissent souvent les manifestations les plus remarquables de dévouement religieux, les grandes prouesses militaires, et sportives. Mais c'est aussi à cet âge que peuvent se commettre les pires folies.

Puis le tempérament se calme. Les coups de boutoir de la vie assagissent même les audacieux et les rendent plus compréhensifs, plus pondérés, plus pratiques aussi et meilleurs critiques. Les délinquants commettront des vols qui exigeront moins d'audace mais aussi moins de risques.

Que dire des sujets plus âgés? Si l'intégrité du potentiel physique est atteinte, si un être humain s'adonne en particulier à la boisson (voir le pourcentage d'alcooliques du précédent tableau) il est bien évident que l'esprit lui-même, et partant, la force de caractère et la puissance de la volonté s'émeussent de plus en plus à mesure que l'âge avance et rendent l'homme de moins en moins résistant aux diverses tentations. C'est le cas des délinquants sexuels.

La grande majorité sont d'ailleurs des incestes et lorsqu'ils atteignent la quarantaine, ils ont de grandes filles, formées et pubères. La mère est souvent vieillie avant l'âge par les durs travaux ménagers et les grossesses nombreuses (nous traiterons de cette dernière caractéristique dans un paragraphe suivant). Les filles aînées prennent peu à peu sa place aux divers stades de la vie familiale et l'inceste ne tarde pas à se produire.

Nous rappellerons à ce sujet un passage de l'étude de M. Cannat précédemment citée: « L'inceste qui est de loin la forme la plus répandue de cette activité criminelle suppose en effet moins un milieu bas qu'un manque de sens moral d'un certain type. Le monde de la campagne qui vit au contact des animaux a généralement du rapport sexuel une conception plus fruste, moins évoluée que la population urbaine... ».



N. B. — Le graphique de la catégorie « Divers » n'a pas été indiqué. Il ne présentait pas d'intérêt dans cette étude.

TABLEAU N° 3 : Age au moment des délits														
CATÉGORIES	MOINS de 18 ans	18 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	40 à 45	45 à 50	50 à 55	55 à 60	60 à 65	65 à 70	PLUS de 70 ans	MOYENNE
HOMICIDES 441	10 2,3%	30 6,8%	101 22,9%	95 21,5%	53 12%	41 9,2%	32 7,3%	38 8,6%	21 4,8%	6 1,4%	6 1,4%	6 1,4%	2 0,4%	32
DÉLITS SEXUELS 470	-	3 0,6%	33 7,1%	44 9,4%	41 8,7%	81 17,3%	115 24,5%	82 17,4%	40 8,5%	18 3,8%	9 1,9%	2 0,4%	2 0,4%	40
INCENDIES 68	-	-	7 10,3%	14 20,6%	10 14,8%	12 17,6%	8 11,8%	8 11,8%	3 4,4%	2 2,9%	2 2,9%	-	2 2,9%	38
VOLS QUALIFIÉS 445	2 0,4%	18 4,1%	113 25,4%	129 29%	58 13%	59 13,3%	37 8,3%	17 3,8%	8 1,8%	3 0,7%	1 0,2%	-	-	30
VOLS et APPARENTES 466	3 0,6%	21 4,5%	119 25,6%	98 21,1%	75 16,1%	64 13,7%	49 10,5%	16 3,4%	15 3,2%	4 0,9%	1 0,2%	1 0,2%	-	31
DIVERS (pour mémoire)														
COUPS et BLESSURES 46	1	4	13	11	5	3	2	5	2	-	-	-	-	30
AVORTEMENTS 16	-	-	-	1	1	7	1	1	4	-	1	-	-	41
DESERTIONS 28	-	1	19	4	2	2	-	-	-	-	-	-	-	24
SURETE EXTERIEURE ETAT 25	-	2	10	-	4	5	3	-	-	1	-	-	-	28
Pourcentage global des "divers"	0,9%	6,1%	36,5%	13,9%	10,4%	14,8%	5,2%	5,2%	5,2%	0,9%	0,9%	0,2%	0,9%	

B. — **Éléments familiaux et sociaux**

Bien des éléments extérieurs à la personnalité même des détenus peuvent avoir joué un rôle dans la genèse de leur délinquance. Les assistantes sociales chargées de réunir les renseignements sur le milieu familial et social des condamnés qui nous sont confiés, ont bien souvent l'occasion de nous brosser un pénible tableau de l'existence vécue par ces sujets et de l'éducation qu'ils ont ou n'ont pas reçue.

L'instruction a très souvent été négligée. L'entourage n'est pas toujours très favorable et les conditions d'habitat laissent fréquemment à désirer.

Nous avons cru utile d'établir quelques statistiques sur ces divers aspects.

1° *Education.*

Dans la statistique suivante (tableau n° 4) nous avons essayé de faire apparaître le plus grand nombre de distinctions possibles entre les diverses situations notées par les services sociaux.

Dans les diagrammes F, G, H, I, J, K, L, il nous a fallu, par contre, grouper certaines de ces rubriques qui nous paraissaient s'apparenter.

Diagramme F

Répartition en valeur relative des détenus suivant l'éducation qu'ils ont reçue

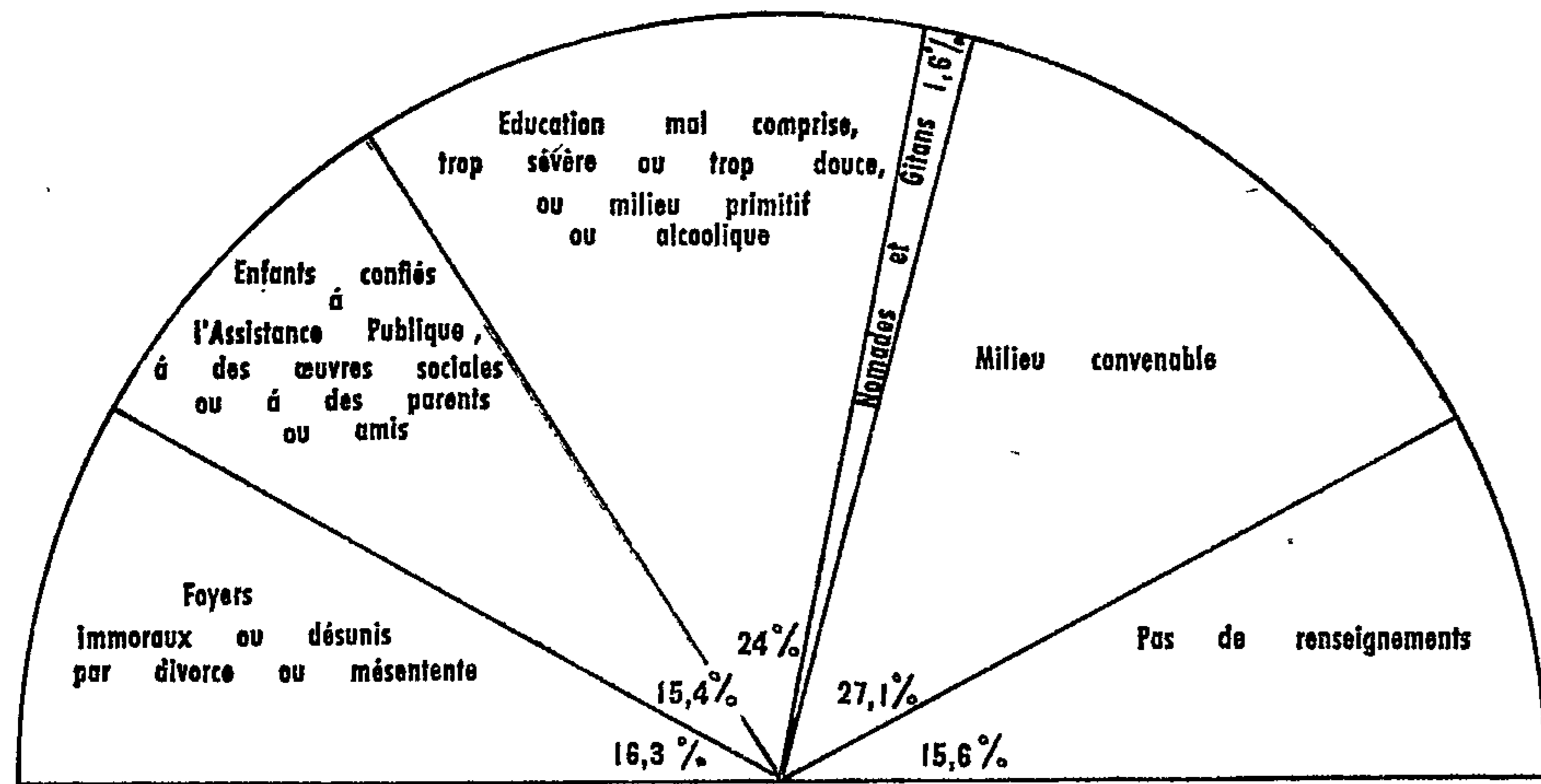


Diagramme H

Répartition en valeur relative des détenus élevés hors du milieu familial :
Enfants confiés à l'Assistance Publique, à une œuvre sociale ou élevés par des proches (collatéraux ou amis) à la suite du décès des parents

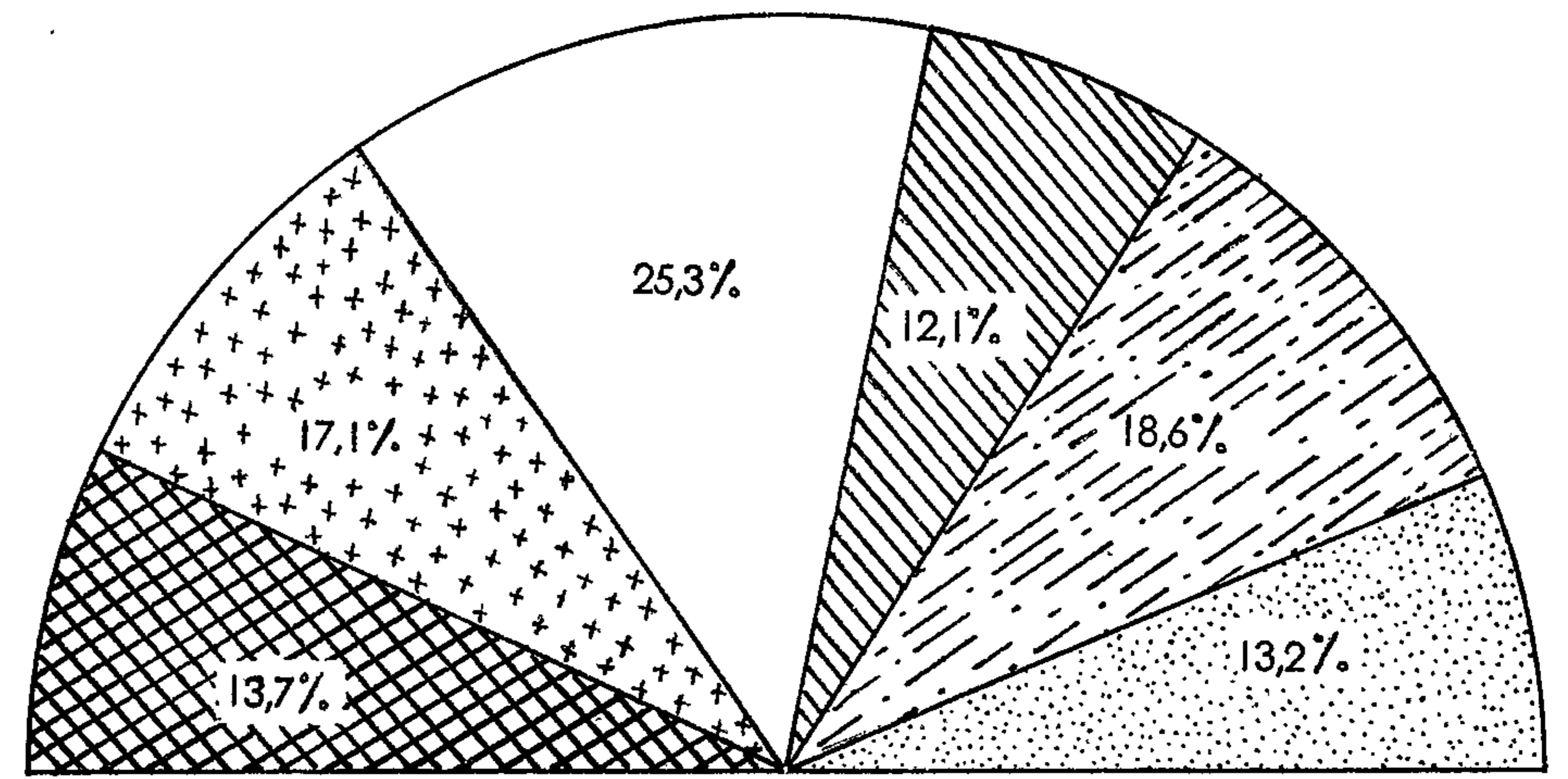


Diagramme G

Répartition en valeur relative des détenus qui ont été élevés dans des conditions malheureuses :
Foyers immoraux ou désunis par mésentente — divorce — abandon de l'un des parents

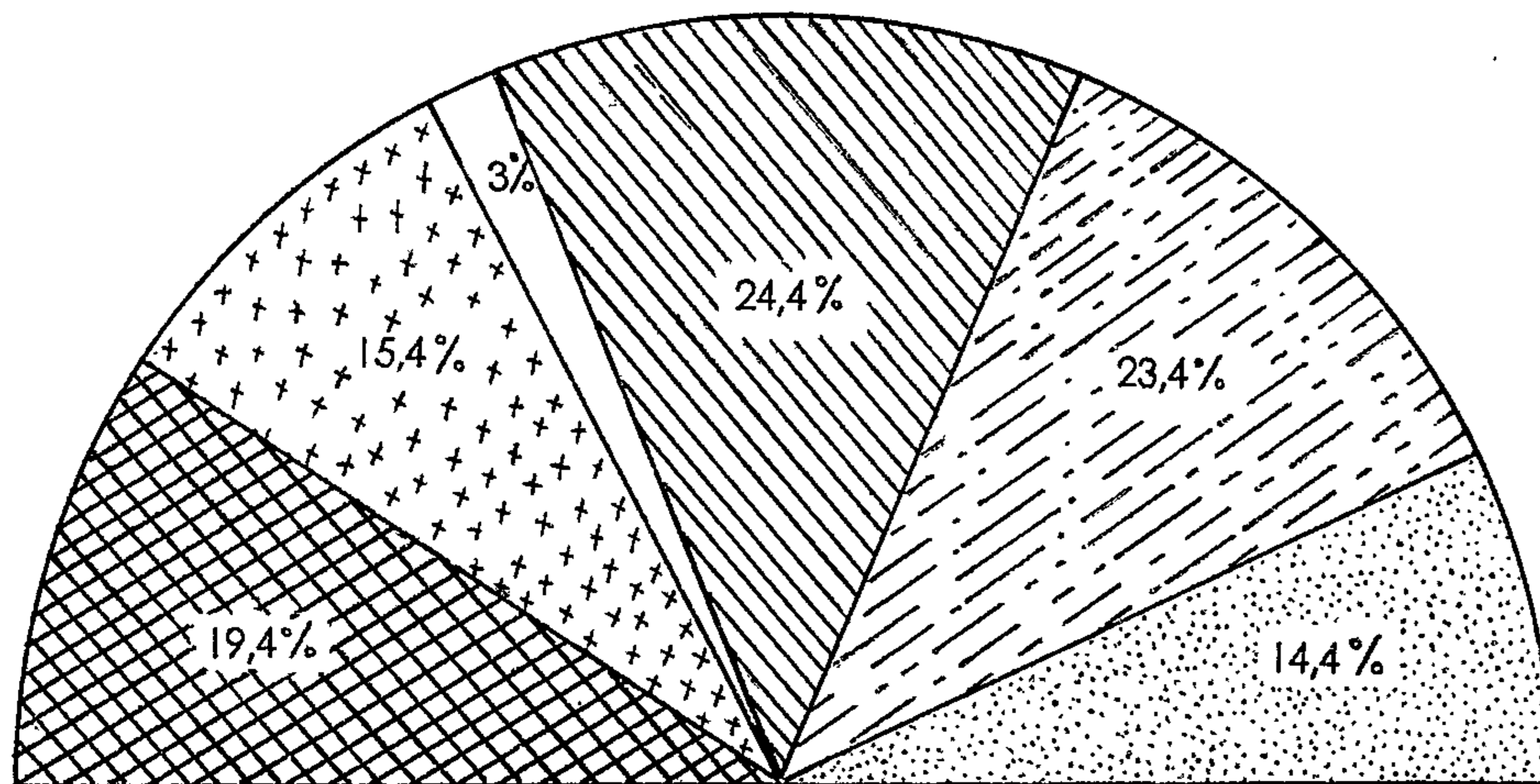
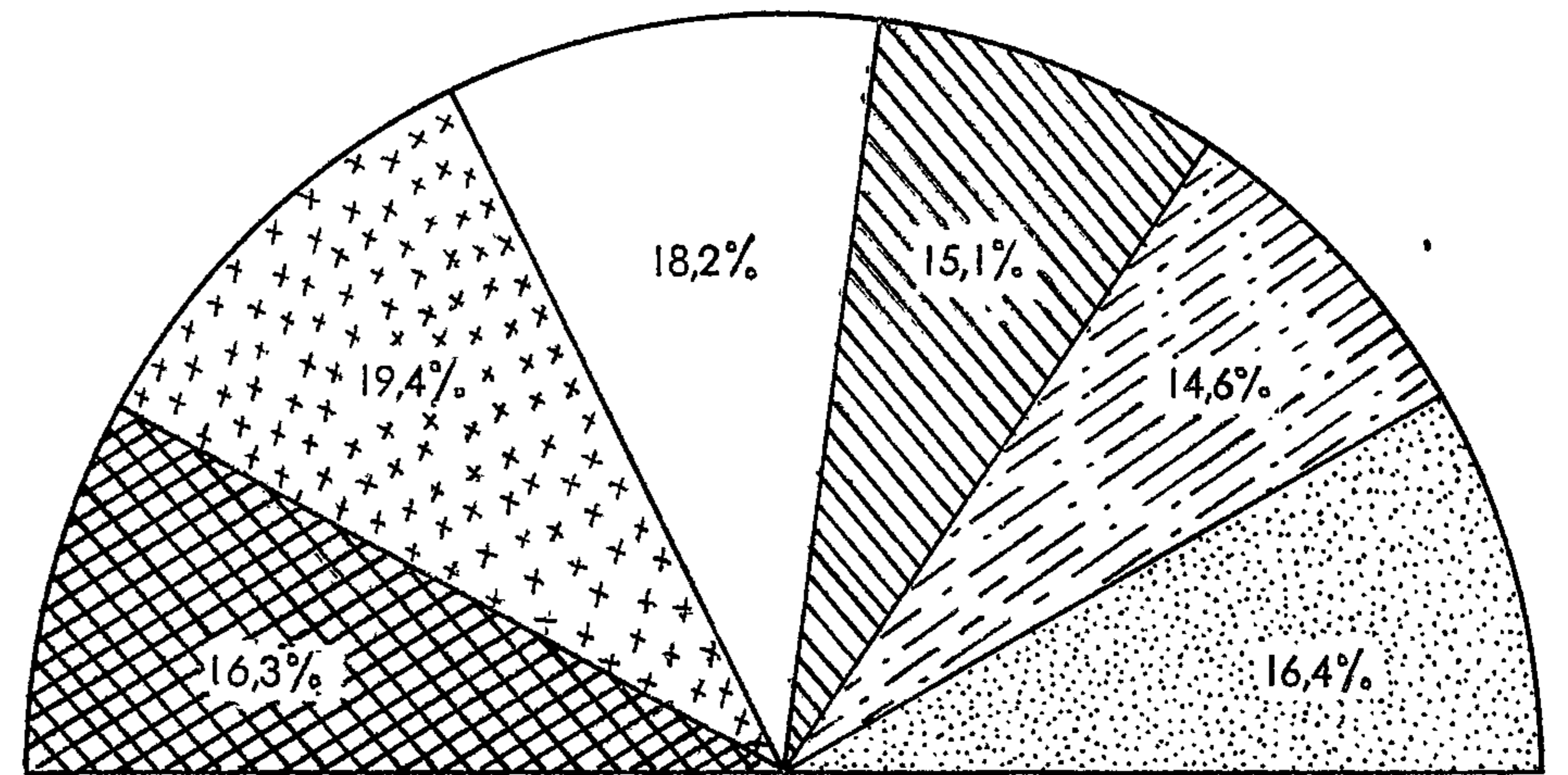


Diagramme I

Répartition en valeur relative des détenus élevés dans de mauvaises conditions :
Milieu familial pathologique, fruste ou alcoolique — Enfants livrés à eux-mêmes
Enfants gâtés — Enfants élevés d'une façon trop rigide






Diagramme J

Répartition en valeur relative des détenus élevés dans un milieu qui ignore les lois sociales du pays qui l'abrite :
Gifans — Nomades

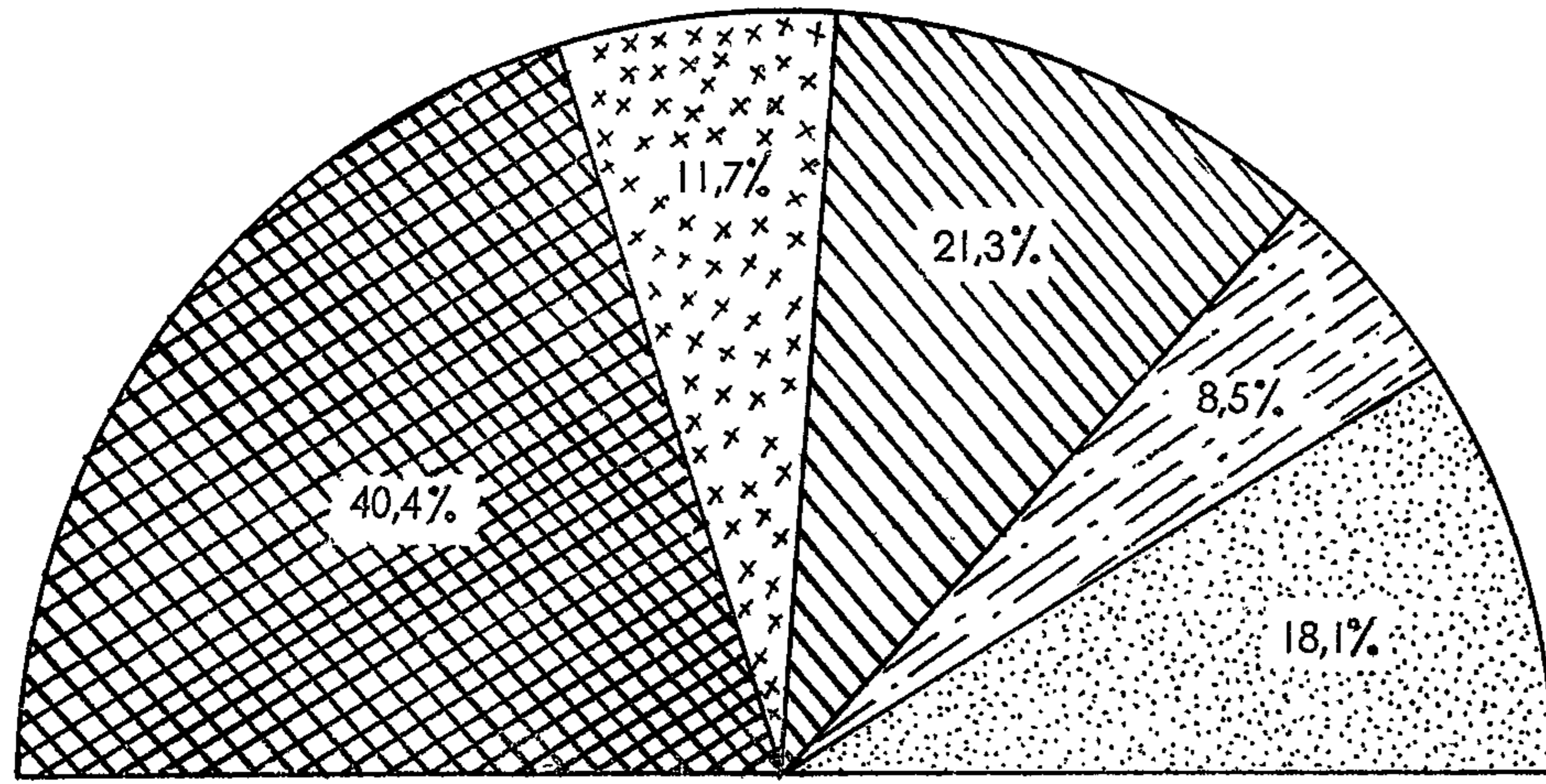


Diagramme K

Répartition en valeur relative des détenus élevés dans de bonnes conditions :
Foyers unis, sains, bien estimés, travailleurs, honnêtes; éducation bien comprise

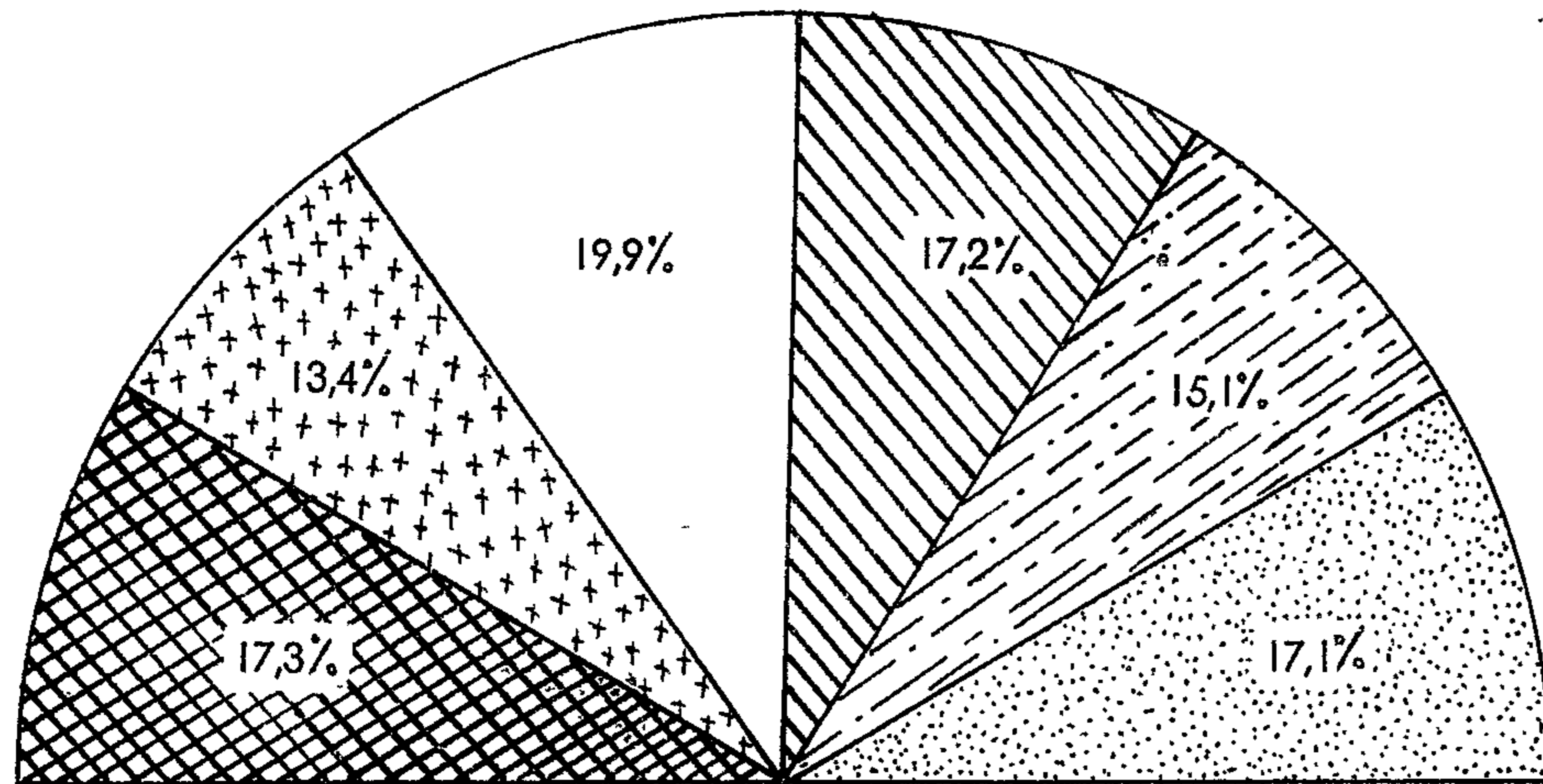


TABLEAU N° 4 : Education reçue

CATÉGORIES	Très mauvaise moralité du milieu familial	Foyers déçus par inséquence — divorce — abandon	Enfants confiés à l'Assistance publique ou à des œuvres sociales	Orphelins d'1 ou 2 parents, élevés par des proches	Milieu fruste alcoolique ou pathologique	Éducation mal comprise, enfants gâtés, délaissés ou élevés trop durement	FOYERS nomades ou gifans	MILIEU convenable	PAS de renseignements
HOMICIDES 441	46 10,4%	37 8,4%	19 4,3%	37 8,4%	66 14,9%	37 8,4%	17 3,8%	124 28,2%	58 13,2%
DÉLITS SEXUELS 470	42 8,9%	29 6,2%	26 5,5%	49 10,4%	85 20,2%	36 7,7%	5 1,1%	103 21,9%	85 18,1%
INCENDIES 68	2 2,9%	—	6 8,8%	10 14,7%	14 20,5%	4 6%	—	22 32,4%	10 14,7%
VOLS QUALIFIÉS 445	33 7,4%	73 16,4%	16 3,6%	34 7,6%	32 7,2%	64 14,4%	9 2%	125 28,1%	59 13,3%
VOLS et APPARENTÉS 466	27 5,8%	79 17%	25 5,4%	55 11,8%	47 10,1%	51 10,9%	4 0,8%	115 24,7%	63 13,5%
DIVERS (pour mémoire)	4	4	2	4	9	2	2	12	7
COUPS et BLESSURES	46	1	—	1	1	4	—	6	3
AVORTEMENTS	16	1	1	3	—	9	—	8	6
DESERTIONS	28	—	—	3	—	—	—	6	8
SURETE EXTER. ETAT	25	3	—	3	2	—	—	—	—
Pourcentage global des "divers"	7%	7%	2,6%	9,6%	10,4%	13,1%	1,7%	27,8%	20,8%
Totaux généraux : 2.005	158	226	95	196	266	207	37	521	299
6 catégories étudiées dont 1 "divers" chiffres ramenés à 100 dans chacune d'elles soit 600 cas	42,4	55	30,2	62,5	83,3	60,5	9,4	163,1	93,6

2° *Instruction.*

Dans ce chapitre traitant des incidences des éléments familiaux et sociaux sur la délinquance, nous aurions voulu faire ressortir le degré d'instruction des délinquants. Mais comme nous recevons au Centre des sujets âgés de 18 à 60 ans, il est souvent difficile de tenir compte de l'instruction qui leur a été donnée durant leur adolescence.

Tel détenu qui pouvait avoir été reçu à son certificat d'études arrive au Centre à 50 ans, ayant tout oublié des connaissances acquises à une époque relativement reculée.

Tel autre, reçu lui aussi à son certificat d'études, aura par goût ou pour les besoins de sa profession, continué à étudier et se présentera, à 40 ans, avec une culture générale très supérieure au certificat d'études primaires.

Un autre enfin aura acquis des connaissances très spéciales: il parlera trois langues étrangères mais se révélera incapable de réussir la moindre opération ou le problème arithmétique le plus élémentaire.

Le service psychotechnique étudie les connaissances d'un sujet par rapport à un ensemble homogène (même âge, même origine) et les résultats obtenus doivent faire à eux seuls, l'objet d'une étude plus approfondie.

Les tableaux suivants n'ont donc pas la prétention de représenter des conclusions particulières d'un service, mais l'opinion de l'ensemble du personnel du Centre.

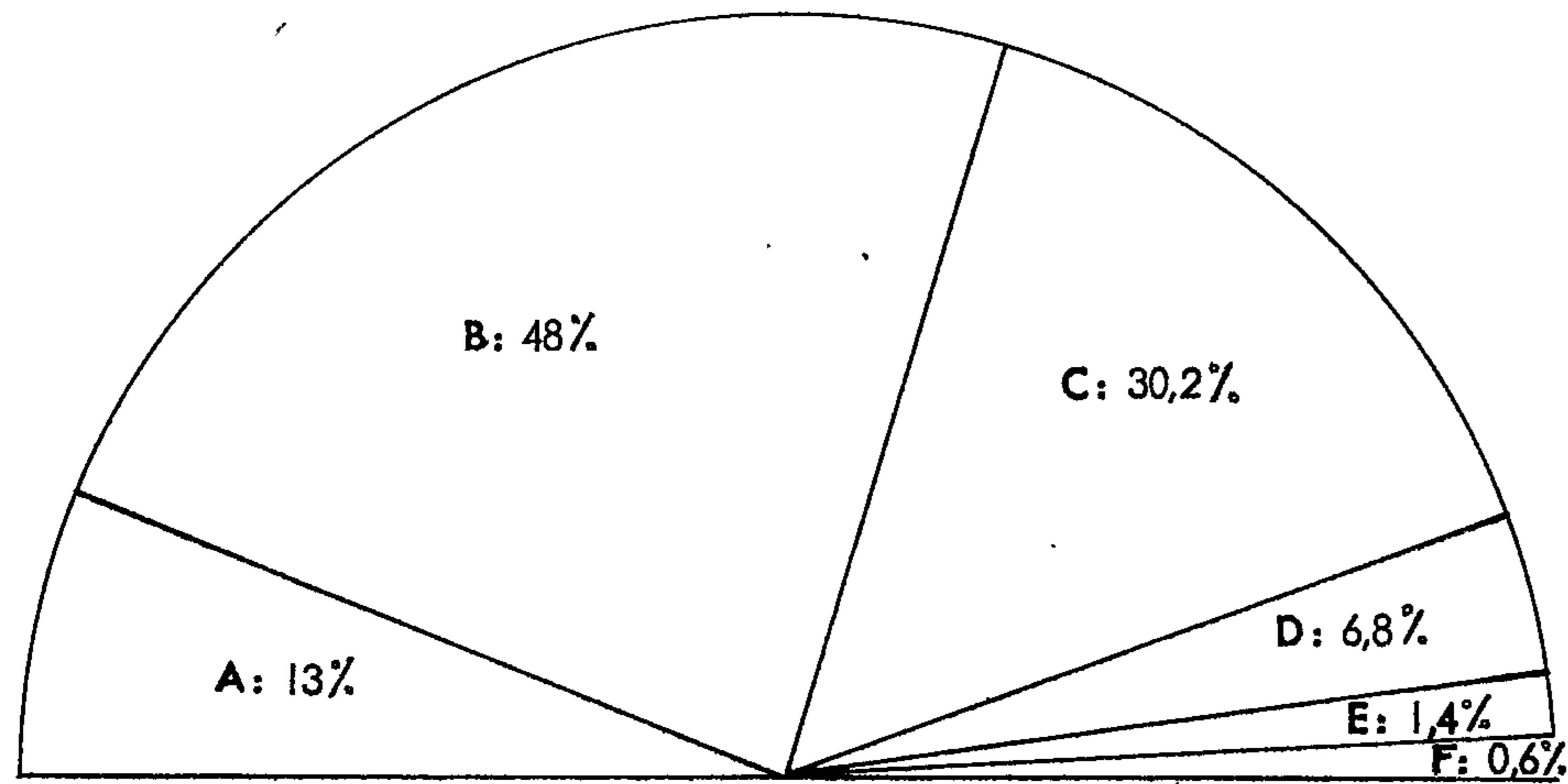
Il reste bien entendu que lorsqu'on parle de « niveau du C. E. P. » on veut dire non pas qu'à l'instant de son arrivée au Centre un sujet serait capable de passer le C. E. P., mais plus exactement que ses connaissances générales, littéraires ou scientifiques le haussent à peu près à ce niveau.

Il en est de même pour les autres catégories.

Dans les diagrammes M, N, O, nous avons fait les groupements qui semblaient s'imposer.

Diagramme L

Répartition en valeur relative des détenus suivant leur degré d'instruction apprécié au moment où ils sont examinés au Centre



- A: Illettrés
- B: Instruction très rudimentaire
- C: Instruction primaire
- D: Instruction primaire supérieure
- E: Instruction secondaire
- F: Instruction supérieure

Diagramme N

Répartition en valeur relative des détenus qui ont une culture générale moyenne et légèrement supérieure à la moyenne (le C. E. P. étant pris pour base) au moment de leur passage au Centre

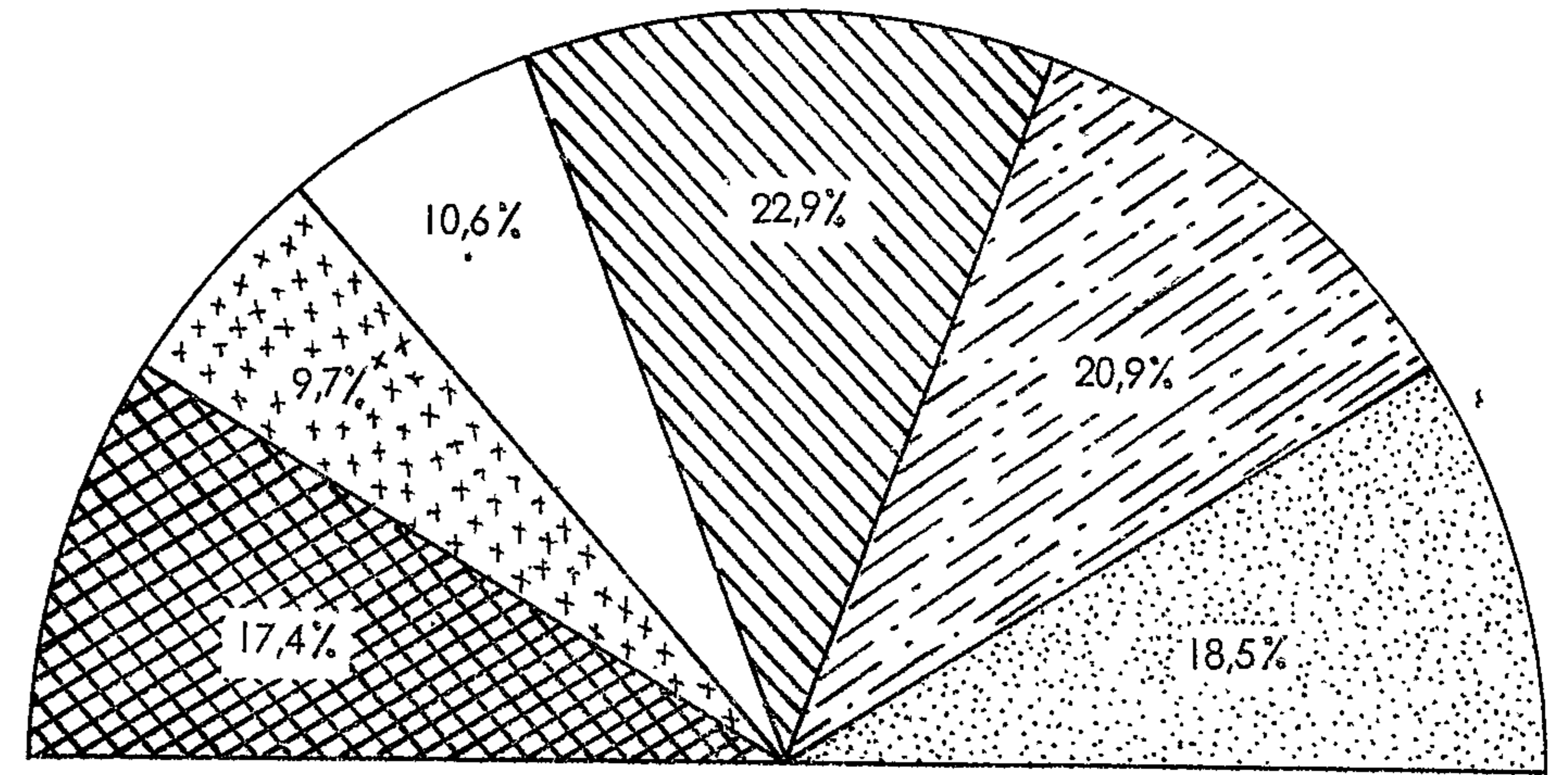
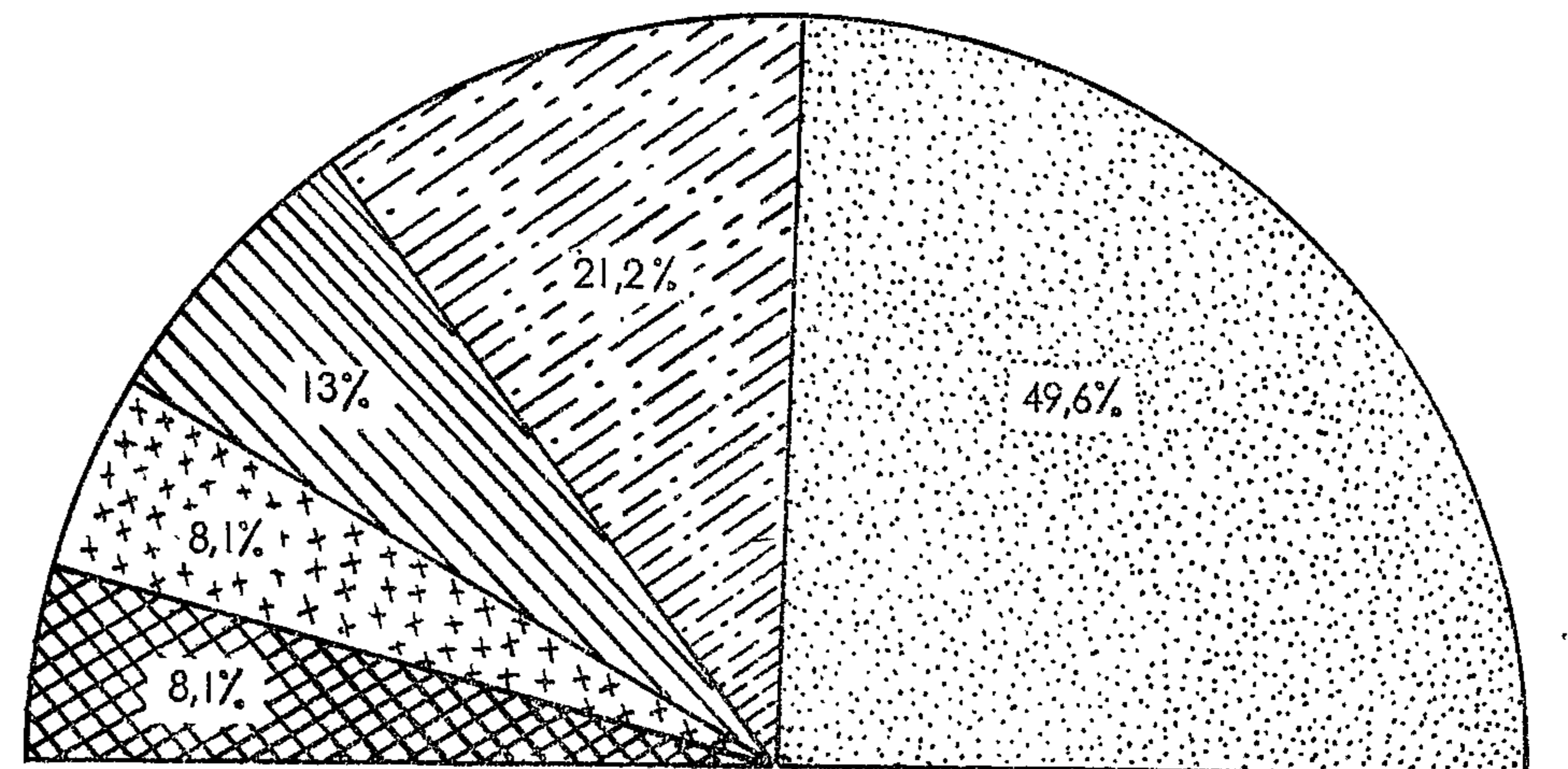


Diagramme O

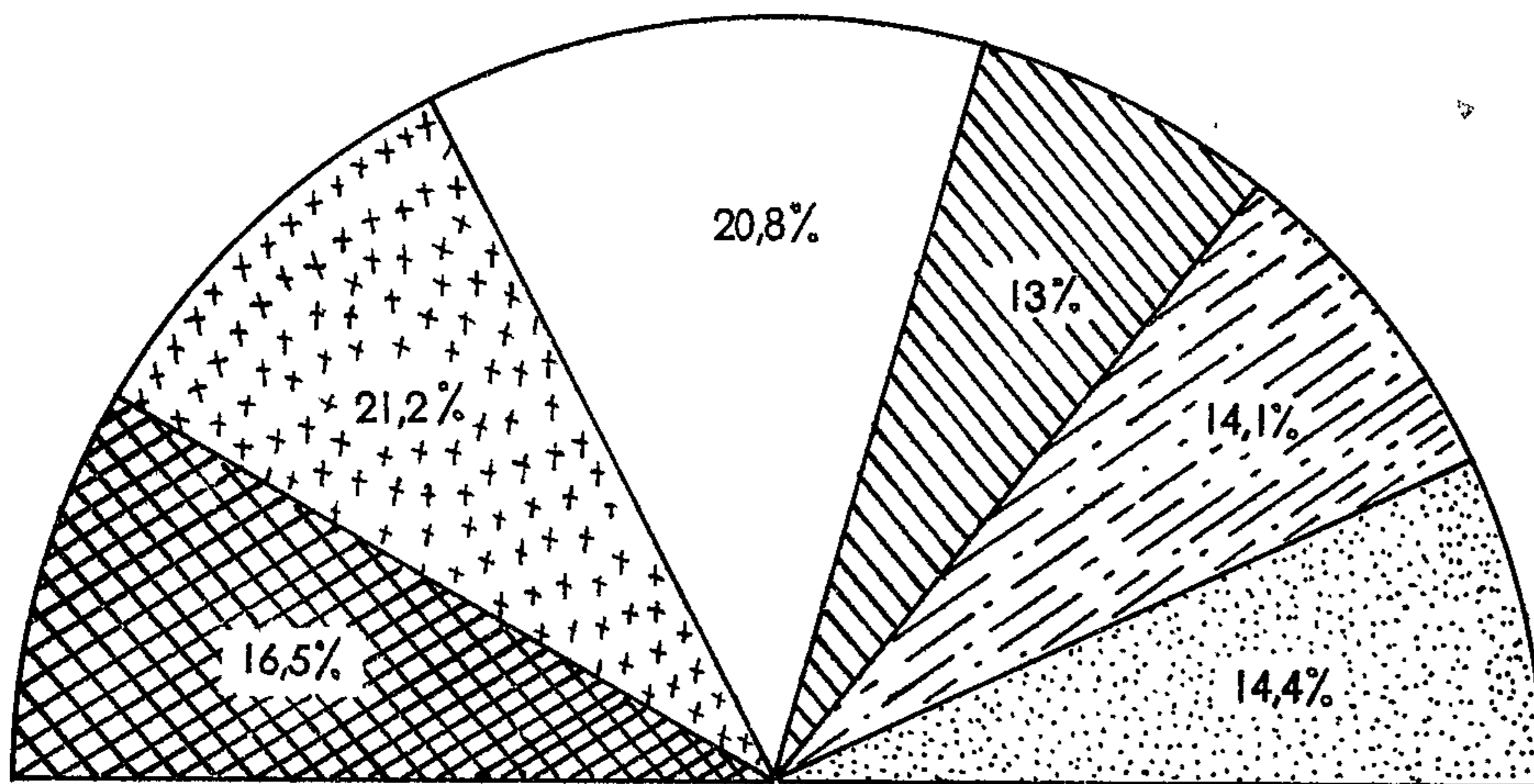
Répartition en valeur relative des détenus qui ont une culture générale de niveau secondaire ou supérieur (le Baccalauréat et le Brevet Supérieur étant pris pour base) au moment de leur passage au Centre



- Homicides
- Délits sexuels
- Incendies volontaires
- Vols qualifiés
- Vols et apparentés
- Divers
- N. B. — Incendie volontaire: 0

Diagramme M

Répartition en valeur relative des détenus qui s'avèrent illettrés ou très peu instruits, au moment de leur passage au Centre



- Homicides
- Délits sexuels
- Incendies volontaires
- Vols qualifiés
- Vols et apparentés
- Divers

TABLEAU N° 5 : Niveau d'instruction

CATÉGORIES	ILLETTRÉS	INSTRUCTION médioire au-dessous du C. E. P.	NIVEAU C E. P.	INSTRUCTION du niveau du Brevet Élémentaire	INSTRUCTION du niveau du Baccalauréat ou brevet supérieur	INSTRUCTION supérieure
HOMICIDES 441	45 10,2 %	222 50,3 %	146 33,1 %	24 5,4 %	2 0,5 %	2 0,5 %
DÉLITS SEXUELS 470	90 19,2 %	275 58,5 %	85 18,1 %	15 3,2 %	3 0,6 %	2 0,4 %
INCENDIES. 68	18 26,5 %	34 50 %	14 20,6 %	2 2,9 %	-	-
VOLS QUALIFIÉS 445	37 8,3 %	177 39,7 %	172 38,7 %	52 11,7 %	3 0,7 %	4 0,9 %
VOLS SIMPLES et APPARENTÉS. 466	27 5,8 %	212 45,5 %	165 35,4 %	50 10,7 %	8 1,7 %	4 0,9 %
DIVERS (pour mémoire)						
COUPS et BLESSURES 46	6	24	15	1	-	-
AVORTEMENTS 16	1	10	3	1	-	1
DESERTIONS 28	2	12	13	-	1	-
SURETE EXTERIEURE ETAT 25	-	6	9	5	5	-
Pourcentage global des " divers "	7,8 %	45,2 %	34,8 %	6,1 %	5,2 %	0,9 %
Totaux généraux : 2005	226	972	622	150	22	13
6 Catégories étudiées dont 1 " divers " chiffres ra- menés à 100 dans chacune d'elles, soit 600 cas	77,8	289,2	180,7	40	8,7	3,6

3° Régions d'origine des condamnés et milieu social et professionnel.

Pour faire une étude objective, il serait nécessaire d'avoir des renseignements beaucoup plus précis que ceux dont nous disposons: en particulier, localité exacte où a été commis le délit, densité des villes, densité des départements.

Nous avons dû limiter nos recherches, faute de moyens d'investigation suffisants. Nous avons donc simplement mentionné la répartition des différents actes délictueux dans les régions où ils ont été commis (tableau n° 6).

a) HOMICIDES

Le plus grand nombre d'homicides est relevé dans les départements suivants: Seine, Bouches-du-Rhône, Gironde, Yonne, Hérault, Seine-et-Oise, Nord, Pas-de-Calais, Loire, Loire-Inférieure.

La densité de certains départements expliquerait le nombre élevé de cas, le pourcentage restant probablement assez proche de celui des autres départements non cités. On s'explique moins bien qu'un département tel que l'Yonne figure dans cette liste.

b) INCENDIES VOLONTAIRES

La région de l'Ouest comporte le plus grand nombre de délinquants de cette catégorie.

c) DÉLITS SEXUELS

Le seule région de l'Ouest groupe 120 délinquants, soit plus du double des autres régions.

La région du Nord arrive au deuxième plan mais avec un chiffre très inférieur (avec une population beaucoup plus élevée).

Dans le premier cas la densité de la population n'explique rien, l'ensemble des habitants de toute cette région de l'Ouest étant certainement inférieur à celui de beaucoup d'autres régions.

d) VOLS

On note un nombre élevé de vols commis dans la Seine, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, départements à densité très forte. Le pourcentage n'est peut-être pas supérieur à ceux des autres départements.

TABLEAU N° 6 : Lieux de commission des délits

	HOMICIDES	COUPS et blessures	DÉLITS SEXUELS	AVORTEMENTS	INCENDIES	VOLS qualifiés	VOLS et apparentés
Région Parisienne (1) . . .	84	8	57	2	8	136	125
Région du Nord (2)	34	7	66	1	8	16	44
Région de l'Est (3)	41	11	54	2	9	35	57
Région Lyonnaise (4) . . .	44	3	33	1	9	64	45
Région du Centre (5) . . .	32	1	57	1	10	27	18
Région du Sud-Est (6) . . .	34	-	21	-	-	55	35
Région du Sud-Ouest (7) .	65	5	53	1	10	62	55
Région de l'Ouest (8) . . .	55	6	120	8	14	43	55
France d'Outre-Mer (9) . .	48	4	7	-	-	6	26
Etranger (10)	4	1	2	-	-	1	6

(1) Région Parisienne : Seine, Seine-et-Oise, Loiret, Yonne, Aube, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Eure, Seine-Inférieure.
(2) Région du Nord : Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne.
(3) Région de l'Est : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Côte d'Or, Territoire de Belfort, Vosges, Marne, Haute-Marne, Doubs, Haute-Saône, Jura.
(4) Région Lyonnaise : Saône-et-Loire, Rhône, Loire, Haute-Loire, Ardèche, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme.
(5) Région du Centre : Haute-Vienne, Vienne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre, Cher, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme, Creuse, Corrèze, Cantal.
(6) Région du Sud-Est : Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse.
(7) Région du Sud-Ouest : Gironde, Dordogne, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot et-Garonne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Lozère, Aveyron, Hérault.
(8) Région de l'Ouest : Calvados, Manche, Orne, Mayenne, Sarthe, Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Villaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime.
(9) France d'Outre-Mer : Indochine, A. O. F., Algérie, Maroc, Madagascar.
(10) Etranger : Allemagne, Suisse, Autriche, Andorre.



4° Milieu familial du détenu.

Le rôle exercé par l'épouse ou la concubine d'un détenu, dans la genèse de sa délinquance est très difficile à apprécier lorsqu'il n'est pas flagrant (adultère connu du mari, vie de débauche, alcoolisme, etc.). Mais ces cas extrêmes sont relativement rares et dans une statistique que nous voulons objective, il est impossible de tenir compte des sentiments exprimés par les détenus sur leur vie familiale. Les uns, séparés de leur épouse, sont prêts à lui accorder toutes les qualités; d'autres qui ont vu leur foyer partir à la dérive à la suite de leur incarcération chargent leur femme de toutes les noirceurs.

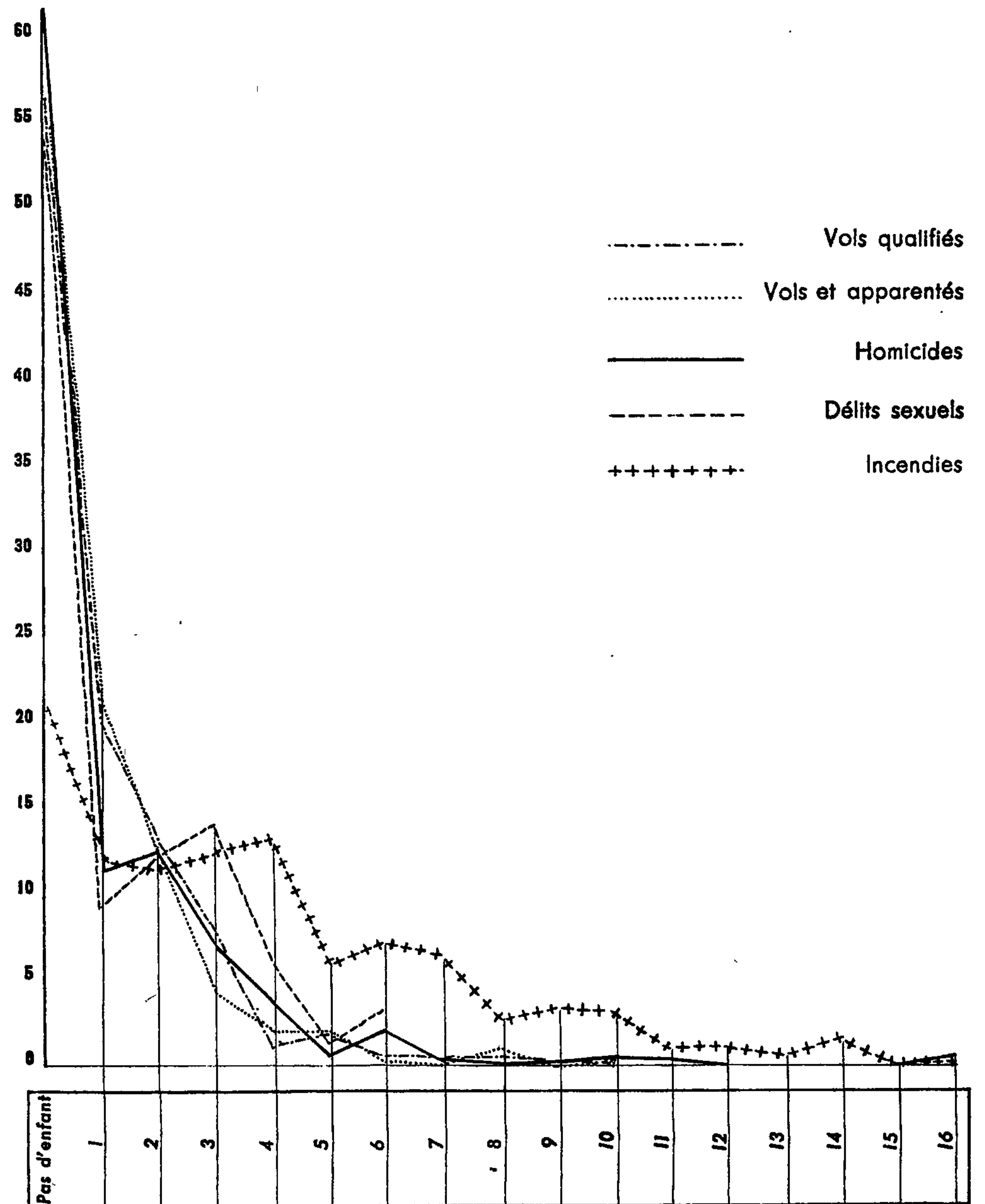
Dans cette rubrique nous avons seulement abordé le problème des familles nombreuses qu'il est opportun de rapprocher des éléments fournis par les précédents paragraphes.

Un seul fait ressort d'une façon nette de cette étude: le pourcentage le plus élevé des familles nombreuses se rencontre dans la catégorie des délinquants sexuels; or ces mêmes délinquants sexuels proviennent, nous l'avons dit, des départements de l'Ouest essentiellement ruraux.

Ces départements comptent encore nombre de petits villages, de hameaux où les habitations ont encore l'aspect de nos fermes d'antan: une seule pièce, deux au maximum, mobilier réduit.

Les familles nombreuses vivent donc souvent dans des conditions trop rudimentaires et dans un entassement regrettable favorisant ces rapprochements instinctifs et primitifs du père et des filles.

Graphique représentant en valeur relative le nombre d'enfants des condamnés examinés



CHAPITRE II

CLASSIFICATION DES CONDAMNÉS OBSERVÉS AU CENTRE NATIONAL D'ORIENTATION

On connaît l'importance du problème de la classification des délinquants et les méthodes préconisées pour lui trouver une solution satisfaisante (1) et il est remarquable que le C.N.O. de FRESNES ait été ouvert au moment même où le XII^e Congrès international pénal et pénitentiaire discutait de cette question à La Haye (2).

La tâche essentielle du Centre est d'opérer la sélection des condamnés pour les orienter vers les établissements pénitentiaires les mieux adaptés.

C'est volontairement que nous avons réservé pour la seconde partie de cette étude l'examen du travail du Centre. Nous avons tenu auparavant à faire ressortir les classes les plus frappantes de délinquants pour indiquer dans ce chapitre d'une façon plus pertinente, leur distribution dans les divers types d'établissements.

Plusieurs visiteurs étrangers, en particulier sud-américains, nous ont fait part de leur surprise d'apprendre que nous ne réservions pas un établissement pour les criminels, un autre pour les escrocs, un autre pour les délinquants sexuels, ... etc., comme il est de coutume dans certains pays.

Les enseignements du chapitre premier nous montrent qu'en fait, cette sélection se fait bien souvent d'elle-même puisque l'âge, le caractère, l'état mental, l'importance de la récidive, sont très différents d'une classe de délinquants à l'autre. Il ne peut dès lors être question d'appliquer à leur égard le même traitement et l'établissement retenu ne sera donc pas le même, dans la grande majorité des cas.

En réalité cette orientation est beaucoup plus complexe; si nous adoptions dans le sens le plus strict cette sorte de postulat, le travail du Centre serait sans objet puisque la nature du délit déterminerait

(1) Voir Charles Germain, *La classification des délinquants en France*, annexe V au Rapport général sur l'exercice 1952, et *Revue pénitentiaire et de Droit pénal*, 1953, pp. 319 à 349.

(2) *Actes du Congrès de La Haye*, vol. I, pp. 87 à 111, 118 à 135, 488 à 490, 621 à 623.

seule l'affectation. Dans la pratique nous n'avons rencontré qu'une catégorie de délinquants qui ne présentait guère de nuances: ce sont les incestes, et seulement les incestes du type courant: ceux qui ont eu des relations sexuelles avec une de leurs filles peu de temps après sa puberté.

1° Les incestes

Ce sont des hommes d'âge mûr (40 à 50 ans) au niveau mental fruste, ruraux pour la plupart. Ces détenus sont parfaitement calmes en détention. Ils sont dépaysés, inquiets; ils respectent l'autorité et la craignent. Habités aux travaux rudes, ils sont courageux, souvent même beaucoup plus que lorsqu'ils travaillaient pour leur propre compte, d'abord parce qu'ils désirent se faire noter correctement et aussi parce qu'ils sont privés de la source de tous leurs maux: l'alcool.

Quel sera le traitement à leur égard? Pour éviter toute récidive, il suffirait peut-être d'éliminer un ou deux des éléments qui ont favorisé la première déchéance: mauvaise condition d'habitat, alcoolisme. La prison a pour eux un effet désintoxiquant sur le plan physique, tonique sur le plan moral. Peut-on faire plus en les soumettant par exemple à un traitement anti-alcoolique? Nous ne le croyons pas. Il faudrait qu'il soit librement accepté et poursuivi après la libération. Mais ces sujets de 40 ans ont leur volonté bien affaiblie. Et dans ces conditions « empêcher un ivrogne de boire » est bien difficile. Surveillance policière ou sociale alors? Non! Il faudrait un gendarme dans chaque foyer puisque ces excès alcooliques se passent presque toujours au domicile même des sujets. Quant aux autres solutions proposées, elles sont souvent du domaine de l'utopie. D'ailleurs, même dans les pays où un système de réglementation sérieux des alcools a été institué, les résultats ont été assez décevants. Si la « prohibition » américaine a eu en son temps quelques heureux résultats sur le plan physique des sujets — ce qui reste à prouver — les prisons n'en ont pas moins continué à se remplir de toutes les bandes de trafiquants qui exploitaient la situation et en tiraient des bénéfices colossaux.

Ceci dit, les incestes peuvent être dirigés sur des établissements à régime libéral, demandant des ouvriers agricoles. Ceux qui ont les peines les plus courtes seront envoyés vers les chantiers extérieurs

pénitentiaires ou privés, dans diverses régions de la France continentale. Ceux qui ont une longue peine à subir seront dirigés sur le pénitencier agricole de CASABIANDA en Corse.

2° Les délinquants condamnés pour viol

D'autres délinquants sexuels sont beaucoup plus dangereux. Il s'agit de ceux qui s'attaquent à de tous jeunes enfants.

Ces sujets sont encore plus primitifs que les premiers cités. Leurs réactions sont plus violentes, parfois bestiales. Les diriger sur un chantier extérieur, difficile à surveiller d'une façon constante, serait s'engager moralement vis-à-vis de la population civile appelée à les héberger et à les côtoyer. Ce serait aussi exposer inutilement ces sujets à des tentations contre lesquelles ils ne seraient peut-être pas en mesure de réagir. Pour eux la cure de désintoxication doit être encore plus rigoureuse et surveillée attentivement. Leurs caractères apparentés cependant à ceux des incestes n'exigent pas le régime rigoureux d'une centrale de force. En principe, des établissements ou des sections d'établissements à discipline encore libérale seront en mesure de traiter ces sujets d'une façon opportune :

TOUL: Travaux de terrassement — jardinage;

LOOS: Travaux de terrassement — jardinage;

FRESNES: Chantiers de Savigny-sur-Orge;

CLAIRVAUX: Corvées extérieures.

Fontevault: Chantiers de bâtiment — chantiers agricoles;

3° Les homosexuels

(Sujets ayant commis des délits sexuels sur de jeunes garçons)

De toutes les classes de délinquants sexuels, c'est celle qui pose les problèmes les plus délicats, en raison surtout du rang social de la plupart des condamnés de cette catégorie (professeurs, instituteurs, prêtres). Beaucoup de ces sujets, mis en confiance et invités à analyser leurs craintes, leurs espoirs, dans le but de nous permettre une décision opportune, reconnaissent qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir maîtriser leurs impulsions et leurs instincts malgré le choc

de l'arrestation, du scandale qu'elle a causé, du profond retentissement psychologique qu'elle a eu sur eux. L'Administration pénitentiaire peut-elle obtenir une guérison? Peut-être? Ces détenus sont intelligents. Ils sont parfois mariés et pères de famille. Ils voudraient guérir pour eux-mêmes car ils se rendent compte de l'horreur de leur conduite, pour leur famille. Et quand ils ont avoué les faits, quand ils ont expliqué leur état d'esprit, ils se sentent déjà un peu libérés et prêts à se soumettre à tous les traitements possibles pourvu qu'on veuille bien reconnaître avec eux que leur geste n'est pas un vice mais une maladie.

Le traitement est du domaine de la médecine pour certains (traitement par hormones), de la psychiatrie pour d'autres (psychothérapie — psychanalyse).

L'orientation pénitentiaire est difficile et jusqu'à ce jour il nous a semblé que l'affectation à l'imprimerie de MELUN était la plus opportune parce que certains postes exigent un travail semi-intellectualisé correspondant à leurs capacités, ainsi que beaucoup de goût et d'attention. Par ailleurs, les dispositions de l'établissement permettent une surveillance bien comprise pendant la journée et l'isolement pendant la nuit.

4° Les incendiaires

Au cours de cette étude nous avons vu que les caractéristiques des incendiaires étaient très proches de celles des délinquants sexuels. La moyenne d'âge est toutefois moins élevée, peut-être pour deux raisons: les incendiaires sont, comme les délinquants sexuels, des ruraux, des alcooliques, des sujets très frustes, peut-être encore plus frustes que ceux-là. Nous avons vu au Centre parmi ces condamnés, plusieurs de ces sujets qui sont qualifiés un peu méchamment et abusivement « d'idiots du village » et en butte à toutes sortes de brimades de la part de leur entourage. A l'âge où leurs camarades partent au régiment, se marient, s'établissent, eux sont toujours à la merci d'employeurs qui exploitent souvent leur faiblesse. Ils ruminent longtemps leur haine et un jour où ils ont bu plus que de coutume, vite, sournoisement, ils lancent une allumette dans la grange à paille ou à foin, parfois pour se donner l'impression qu'ils sont « quelqu'un ».

L'incendie est, au fond, un crime de lâche, de timide. Ils sont timides aussi à l'égard des jeunes filles. Beaucoup de ces sujets restent célibataires et ils ne peuvent donc pas commettre des incestes. C'est là, semble-t-il, la deuxième raison de cette moyenne d'âge plus faible.

Les condamnés appartenant aux catégories visées aux paragraphes 2 et 4 se ressemblent, et les mêmes propositions d'orientation sont à formuler à leur égard.

Nous voyons donc la diversité des affectations souhaitables pour ces catégories de délinquants.

Pour la catégorie vol et vol qualifié, la classification est encore plus nuancée.

5° Les condamnés pour vols (1)

Une grande partie de ces sujets, nous l'avons vu, ont reçu une éducation lamentable. Certains se rendent compte de leur déchéance et aspirent à se refaire une vie honnête. D'autres voient dans l'expression de leur bonne volonté le seul aspect utilitaire mais acceptent de se plier à un régime rééducatif. Dans l'un comme dans l'autre cas, la force de persuasion, l'habileté, la ténacité, toutes les grandes qualités de cœur d'un éducateur arriveront peut-être à avoir un effet bienfaisant. L'exemple sera sans doute le meilleur stimulant.

Pour ces sujets, le Centre d'Orientation proposera les affectations vers les établissements de réforme: MULHOUSE, CAEN, MELUN, ENNISHEIM, CERMINGEN...

Mais il est d'autres sujets élevés dans de bonnes conditions ou dans de mauvaises qui sont des gros déséquilibrés caractériels. La société a-t-elle une part de responsabilité dans ces déséquilibres? C'est très discutable et il nous faut envisager le problème avec pondération et surtout sous son aspect pratique. Il faut essayer de faire quelque chose pour ces délinquants. Si le déséquilibre mental

(1) Les détenus admis au C. N. O. sont condamnés à de longues peines. Les vols commis par ces délinquants sont donc tous relativement graves.

est trop léger pour avoir motivé un non-lieu ou pour justifier un internement, mais trop prononcé pour admettre sans danger un sujet dans une prison normale, il faudra l'envoyer dans un centre médico-psychologique (Centre d'Observation Psychiatrique de Château-Thierry). Les chiffres de Château-Thierry ne nous démentiraient certainement pas: la majorité des sujets traités sont des sujets condamnés pour vol ou pour meurtres crapuleux.

Beaucoup de condamnés pour vols, même s'ils présentent un déséquilibre caractériel certain, ne sont pas, fort heureusement, arrivés à ce stade. Sous des aspects glaciaux, distants, parfois même opposants, l'éducateur découvrira souvent une cendre encore chaude qu'il lui appartiendra de raviver.

Certains sont des orgueilleux; leur orgueil, leur amour propre peuvent justement servir comme base de rééducation.

Un sujet qui a l'impression qu'on lui accorde confiance et initiative arrivera dans bien des cas à se faire une juste conception de sa valeur et de ses possibilités. L'atmosphère la plus favorable à l'éclosion de sa bonne volonté sera encore celle des centres de réforme. Vers eux aussi nous devons diriger ces délinquants qui se sont avérés parfois très dangereux pendant les premiers mois de leur détention mais qui viennent de recevoir un choc psychologique capable à lui seul de provoquer un revirement prononcé: décès d'un parent très cher, d'un enfant, conversion sous l'influence d'un visiteur ou d'un service social. Sur ce dernier point il est permis d'être sceptique, l'attitude d'un détenu étant souvent utilitaire matériellement ou moralement, même lorsqu'il croit lui-même être sincère. Mais au fond, qu'importe! Pour ne pas se déjuger, pour ne pas mériter le qualificatif de « triste sire », il sera obligé de jouer le jeu jusqu'au bout. Il appartient à l'éducateur d'être le plus habile pour imposer en fin de compte la logique de son point de vue.

Pourtant il ne faut pas être trop optimiste et perdre la notion d'une juste réalité: beaucoup de délinquants, appartenant surtout à cette catégorie « vol qualifié, vol, escroquerie, chantage, etc. » sont absolument butés.

La presse fait un tort considérable aux efforts du personnel pénitentiaire lorsqu'elle couvre un sujet qui vient d'être arrêté de qualificatifs faciles, sonnants, impressionnants et souvent immérités:

« gangsters dangereux, chefs de bande, pervers, gentleman cambrioleur, etc. ». Qu'ils soient vraiment ou non ce qu'en terme de prison les détenus appellent « des caïds », ils voudront justifier leur réputation sans se rendre compte ou sans vouloir se rendre compte qu'ils sont les singes qui amusent les spectateurs sans en retirer le moindre avantage. Qu'ils s'estiment heureux encore s'ils ne sont pas méprisés et chargés de toutes les responsabilités de mille incidents de la prison auxquels ils sont pourtant étrangers.

Toujours est-il que ces sujets sont en permanence des révoltés. Le personnel judiciaire et pénitentiaire constitue pour eux l'ennemi comme l'était pour eux et le sera de nouveau à leur libération la société, parfois même leur propre entourage ou leur famille. Il leur faut quelqu'un à combattre, à mordre. Nous devons donc prendre nos dispositions pour que leurs morsures n'atteignent pas les sujets désireux de reconquérir leur droit d'asile dans un milieu normal. Envoyer des délinquants de cette trempe dans des établissements de réforme c'est à notre humble avis mettre à trop rude épreuve les nerfs des éducateurs qui pour mener à bien leur mission ont besoin de beaucoup de calme et de compréhension.

Cette catégorie de délinquants devra donc être écartée des éléments moralement courageux, et dirigée sur des centrales ordinaires, en tenant compte encore du rang de leur délinquance, de leur état de santé, de leurs connaissances professionnelles.

Les moins mauvais d'entre eux iront vers des établissements à sécurité moyenne; ce sont en général des gens ayant commis des vols peu importants: TOUL, LOOS, NIMES, MELUN, CORMEILLES, les recevront.

Les plus opposants seront dirigés vers les centrales à sécurité maxima: FONTEVRAULT, CLAIRVAUX, POISSY.

6° Les homicides

Nous n'avons pas encore examiné le cas des meurtriers pour les raisons indiquées dans certains paragraphes du Chapitre I. Ce groupe n'est pas aussi homogène que les groupes précédents. Très souvent le meurtre est motivé par une impulsion que nous qualifierons volontiers de *secondaire* parce que cette impulsion aurait eu des conséquences beaucoup moins graves que l'acte homicide commis.

Il est impossible de prétendre que tous les criminels se ressemblent. Par contre, il est certain que chaque meurtrier a généralement les caractéristiques des délinquants commettant des faits délictueux de l'ordre de l'impulsion secondaire qui a conduit l'homicide à commettre son meurtre.

Deux classes se détachent immédiatement de cette catégorie:

a) *Les délinquants qui ont commis des meurtres crapuleux*: ils ressemblent fort aux mauvais sujets dépeints dans cette étude à la rubrique 5, « vols » et les décisions adoptées à leur égard sont semblables à celles prises à l'encontre des voleurs ;

b) *Les délinquants qui ont commis des meurtres sous l'impulsion d'un état émotionnel ou passionnel intense*: désir sexuel violent, vengeance, sadisme.

Ces délinquants sont très proches comme aspect de ceux dépeints dans les rubriques 2 (viols) et 4 (incendies volontaires).

Entre ces deux catégories très nettes se trouve un nombre élevé de cas particuliers. Le Docteur Marchais, Médecin-Assistant de psychiatrie au C.N.O., a donné plusieurs descriptions d'observation intéressantes (1).

Pour cette catégorie de délinquants, peut-être plus que pour les autres citées auparavant, il est indispensable de pousser le plus loin possible l'étude individuelle des sujets qui nous sont présentés. Il est souvent difficile de déterminer avec précision le processus de l'acte criminel et « l'accomplissement soudain et brutal du délit surprend le meurtrier lui-même qui souvent demeure stupéfait par l'acte accompli » (2).

Pour beaucoup de ces homicides, l'Administration sera amenée à prendre des décisions très diverses afin de tenir compte d'abord du caractère particulier des sujets examinés, ensuite de leur situation sociale.

La majeure partie des homicides crapuleux ont eu déjà un passé pénal.

Les meilleurs seront dirigés sur le centre de réforme d'ENSISHEIM. Les autres iront vers des centrales ordinaires à sécurité maxima: CLAIRVAUX, FONTEVRAULT.

(1) *Psychiatrie et Délinquance — Contribution à l'étude de la criminogénèse chez l'homme adulte*, pp. 50 et ss.

(2) Dr Marchais *ibid.*

Pour les criminels passionnels, souvent occasionnels, l'Administration envisagera l'envoi vers les centres de réforme de MELUN, CAEN, MULHOUSE.

A l'égard d'autres il faudra prendre des mesures très spéciales: pour les très jeunes homicides, placement, tout au moins provisoire, dans de petits établissements où on pourra attendre, en les suivant avec beaucoup d'attention, qu'ils aient acquis une certaine maturité d'esprit leur permettant de s'adapter aux établissements pour adulte.

Certains délinquants doivent être écartés des centrales (anciens agents de police, gendarmes) pour des motifs bien compréhensibles de sécurité, et dirigés sur de petits établissements.

7° Catégories particulières

a) *Le centre de formation professionnelle d'Ecrouves.* — Cet établissement reçoit en principe des détenus libérables dans deux ou trois ans. Il est donc difficile d'entreprendre en un temps relativement court, une rééducation morale poussée. L'Administration pénitentiaire essaie malgré tout d'accorder à ces détenus une possibilité de se reclasser plus facilement dans une société normale, en enseignant un métier à ceux qui n'en ont pas. Mais dans ce cas « les nécessités de l'apprentissage professionnel font consacrer la primauté de la formation technique sur le souci de la sélection morale » (1). Les groupes de détenus ne sont plus aussi homogènes que dans les autres établissements. Il arrive que des récidivistes côtoient des délinquants occasionnels. Cette promiscuité pourrait être dangereuse si les détenus n'étaient pas absorbés par les soucis de leur apprentissage pendant toute la journée et si l'importance du but à atteindre, très sincèrement désiré par beaucoup de sujets, ne compensait dans une très large mesure les tristes conseils que peuvent leur donner les éléments douteux, moins conscients du profit qu'ils peuvent tirer d'un effort soutenu.

b) *Les ateliers de l'Administration.* — Parmi les délinquants qui sont envoyés au Centre nous trouvons parfois des ouvriers qua-

(1) *La classification des délinquants*, par Ch. Germain.

lifés ou des sujets connaissant parfaitement certaines tâches spécialisées. Or, dans les grands établissements l'Administration pénitentiaire dispose d'ateliers en régie importants (Imprimerie à MELUN, atelier de tailleurs, tissage à FONTEVRAULT, menuiserie à CLAIRVAUX, atelier de meubles en fer à TOUL, de tôlerie à MELUN, centre de prothèse à LIANCOURT, etc.) ou de chantiers de construction de bâtiments. Lorsqu'un premier examen des détenus a été effectué, nous prévenons le service de l'Administration Centrale qui dirige ces ateliers ou ces chantiers. Un ingénieur vient alors au Centre pour vérifier les connaissances exactes des sujets sélectionnés et émet des propositions d'affectation. Dans la majorité des cas ces suggestions sont retenues. Elles sont d'ailleurs particulièrement opportunes pour plusieurs raisons:

- des raisons économiques: la présence d'ouvriers vraiment qualifiés dans un atelier augmente sensiblement le rendement;
- des raisons disciplinaires: un sujet, même dangereux sur le plan caractériel, arrivera souvent à se stabiliser lorsqu'on lui aura confié un travail qui lui est familier et accordé une certaine initiative; la discipline y gagnera, la sécurité de l'établissement aussi;
- des raisons personnelles au détenu lui-même: un détenu condamné à une longue peine et qui n'aurait pas la possibilité de pratiquer son métier pendant toute la durée de son incarcération perdrait ce « tour de main », cette habileté qui permet de distinguer un très bon ouvrier d'un moyen;
- des raisons générales à tous les détenus enfin: au contact de bons ouvriers, de simples manœuvres arrivent à se spécialiser; les apprentis en provenance d'ECROUVES, en particulier, peuvent parfaire leurs connaissances pratiques.

c) *Les centres médicaux spécialisés.* — L'état de santé physique a évidemment priorité sur tous les autres critères de classification. Un détenu reconnu malade sera dirigé sur celui des établissements spécialisés qui est habilité à le recevoir. Dès que le condamné sera guéri et réadapté physiquement, il rentrera alors dans la classification normale.

CHAPITRE III

**AFFECTATIONS DECIDEES PAR LA COMMISSION
DE CLASSEMENT DE NOVEMBRE 1952 A NOVEMBRE 1953**

Plusieurs établissements ont été supprimés depuis la création du Centre (Camp de la VIERGE à Epinal, Camp du VIGEANT, Camp de la CHATAIGNERAIE, Centre de SECLIN). Nous n'avons pas cru utile de mentionner dans cette étude les affectations décidées depuis la création du C.N.O. et nous ne reportons dans le tableau suivant que celles de la période novembre 1952 à novembre 1953 soit 954 cas.

1° **Etablissements hospitaliers de l'Assistance Publique**

Infirmerie spéciale de la Préfecture de Police aux fins d'inter-nement dans un asile psychiatrique: 3 sujets ;

2° **Etablissements pénitentiaires à caractère hospitalier**

a) <i>Centre d'observation psychiatrique de Cha-teau-Thierry</i> ⁽¹⁾	54 sujets
b) <i>Infirmerie de Cognac pour vieillards et infirmes</i>	11 sujets
c) <i>Infirmerie spéciale de Pau pour asthmatiques et emphysémateux</i>	4 sujets
d) <i>Infirmerie de Saint-Martin-de-Ré pour tuber-culeux osseux et ganglionnaires</i>	2 sujets
e) <i>Hôpital de Fresnes</i> : Une centaine de sujets ont été opérés (hernies, varices, maladies osseuses) ou traités par des spécialistes (oto-rhino-laryngologiste, ophtalmologiste, uro-logue, neurochirurgien). Mais dès guérison, ils ont été renvoyés au Centre et sont compris dans les chiffres des autres établissements;	

(1) Tous les condamnés, considérés comme anormaux mentaux par les méde-cins psychiatres des divers établissements pénitentiaires de la métropole sont dirigés sur le Centre National d'Orientation qui doit statuer sur la proposition en tenant compte, d'une part, du nombre de places disponibles à Château-Thierry, d'autre part, des traitements curatifs que cet établissement est en mesure d'appliquer.

f) *Sanatorium pénitentiaire de Liancourt pour les tuberculeux pulmonaires*

25 sujets

Beaucoup ont pu être affectés, après guérison, dans les services généraux de l'établisse-ment ⁽¹⁾.

3° **Centre de rééducation professionnelle d'Ecrouves**: 98 sujets

4° **Centre de rééducation et de réforme**

a) <i>Lisieux</i> (Prison strictement cellulaire)	4 sujets
b) <i>Melun</i> (Section réforme pour condamnés pri-maires)	37 sujets
c) <i>Mulhouse</i> (Section réforme pour condamnés primaires)	14 sujets
d) <i>Caen</i> (Section réforme pour condamnés pri-maires)	29 sujets
e) <i>Ensisheim</i> (Section réforme pour condamnés récidivistes)	48 sujets
f) <i>Ermingen</i> (Centre de rééducation morale et professionnelle pour jeunes détenus) [2] ..	8 sujets
g) <i>Quartier éducation surveillée de Fresnes</i> ..	1 sujet (âgé de 17 ans)

5° **Etablissements ouverts et chantiers extérieurs**

a) <i>Casabianda</i> (Pénitencier agricole)	55 sujets
b) <i>Chantiers extérieurs métropolitains divers, ou corvées extérieures surveillées</i>	61 sujets
c) <i>Œuvre de l'Etape à La Trévarresse</i>	3 sujets
d) <i>Liancourt</i> (Pour l'entretien du parc, des ter-rains et pour les services généraux)	20 sujets

(1) Toutes les maladies ayant justifié de telles affectations, ont été découvertes lors des examens pratiqués au C. N. O. En réalité, à l'exception de celui des anor-maux mentaux, le chiffre des malades envoyés dans les établissements spécialisés est nettement plus élevé. Mais les grands malades sont dispensés du stage au C. N. O. et dirigés directement sur les établissements à caractère hospitalier, après accord de l'Administration Centrale.

(2) Les très jeunes détenus bénéficient d'un préjugé favorable et sont envoyés directement à Ermingen, sans observation au C. N. O. Seuls nous sont confiés ceux dont l'état caractériel nécessite un examen approfondi.

6° Rapatriement en Algérie (Nord-Africains) :	3 sujets
7° Etablissements à sécurité moyenne	
a) <i>Cormeilles</i>	10 sujets
b) <i>Seclin</i> (maintenant fermé)	7 sujets
c) <i>Loos</i>	23 sujets
d) <i>Toul</i>	93 sujets
8° Etablissements à sécurité maxima pour condamnés primaires	
a) <i>Riom</i> (En voie de fermeture)	40 sujets
b) <i>Nîmes</i> (1)	62 sujets
c) <i>Melun</i>	36 sujets
9° Affectations particulières	
a) <i>Fresnes: Quartier maison d'arrêt, hôpital et garage</i> (pour aménagements et ateliers)	7 sujets
b) <i>Santé</i> (maçons)	2 sujets
c) <i>Strasbourg</i> (1 dessinateur d'étude)	1 sujet
Alsaciens ne parlant pas le français	3 sujets
d) <i>Plusieurs établissements en cours d'aménagement: Rennes, Lure, Mulhouse, Saint-Martin;</i>	9 sujets
e) <i>Par mesure éducative, médicale spéciale ou par mesure de sécurité: Douai, Orléans, Soissons, Amiens, Le Puy, Châteauroux, Caen, Marseille, Rambouillet, Bourges, Besançon ..</i>	23 sujets
f) <i>Eysses</i> (condamnés pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat)	5 sujets

(1) Beaucoup de détenus envoyés à Nîmes sont des sujets dont l'état de santé nécessite un climat sec et chaud.

CONCLUSIONS

La classification décidée par la commission de classement n'est pas définitive. Il est indispensable, parfois, d'examiner à nouveau le cas d'un sujet dont le comportement a pu être profondément modifié par l'influence du milieu ambiant ou d'un événement important survenu dans sa famille.

Actuellement, lorsqu'un directeur d'établissement estime opportune une modification d'affectation, il envoie un rapport détaillé sur les motifs de sa proposition à l'Administration Centrale. Les renseignements dont il rend compte sont comparés avec ceux recueillis lors de l'examen du détenu au Centre d'Orientation. Le dossier est annoté en conséquence, et communiqué à l'Administration Centrale qui prend alors la décision qu'elle estime la plus appropriée à la situation nouvelle du condamné.

Des échanges de vue, d'idées, de suggestions ont lieu très souvent entre les directeurs des établissements et le personnel du centre. Ces entretiens permettent à ce dernier personnel d'améliorer ses méthodes et de mieux remplir sa mission qui consiste à rendre plus facile la tâche poursuivie dans les prisons de longues peines pour que chaque délinquant de bonne volonté ait l'occasion de se refaire une vie normale et utile à la société.

Jean-Marcel COLY.